

16 octobre 2020

**Séance plénière
du Conseil départemental**

**Décision
modificative 2020**

PROCÈS-VERBAL

	Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil départemental du 6 juillet 2020	5
--	---	----------

Commission Solidarité - Autonomie - Démographie médicale

1	Soutenir les parents face a la fragilisation de la famille	17
2	Favoriser l'autonomie des personnes âgées et handicapées	19
3	Protéger les plus vulnérables par une prévention et une protection renforcées	23
4	Garantir une offre de soins de proximité Assurer et conforter le service d'incendie et de secours	24
5	Encourager l'innovation sociale	25

Commission Insertion et Logement

6	Renforcer nos dispositifs d'insertion professionnelle pour les bénéficiaires du RSA	33
7	Faciliter l'accès au logement et favoriser le développement d'un habitat de qualité	34

Commission Développement Numérique et Réseaux électriques

8	Développer le numérique dans l'exercice de nos politiques publiques	27
9	Moderniser les réseaux électriques et favoriser la transition énergétique	27
10	Contrôle de la taxe sur la consommation finale d'électricité 2018	27

Commission Réussite éducative et Citoyenneté

11	Donner les meilleures conditions de réussite aux collégiens	28
12	Contrat de Partenariat (CP) pour la reconstruction des collèges d'Arnage, de Coulaines, de Pierre-Gilles de Gennes (ex Maroc-Huchepie) au Mans et de Noyen-sur-Sarthe	28

Commission Infrastructures routières

13	Investir dans le réseau routier départemental pour faciliter les déplacements Décision Modificative n° 2	29
----	---	-----------

Commission Aménagement des territoires, Agriculture et Développement durable

14	Préserver notre environnement et notre cadre de vie	26
15	Contribuer au maintien d'une agriculture dynamique	26
16	Accompagner les communes et les intercommunalités	26
17	Protéger la ressource en eau et valoriser nos cours d'eau	26

Commission Attractivité du Département : Culture, Sport, Tourisme, Enseignement supérieur

18	Faire rayonner la Sarthe grâce à la Culture, au sport et à l'enseignement supérieur	35
19	Promouvoir notre territoire et ses atouts touristiques	39

Commission Finances, Ressources et Administration générale

20	108 métiers au service des Sarthois	40
21	Egalité femmes/hommes	41
22	Un patrimoine immobilier adapté aux enjeux de la collectivité	46
23	Optimiser les moyens généraux	48
24	Election d'un poste vacant de la Commission permanente	49
25	Poste vacant au sein des Commissions intérieures de travail	49
26	Protéger l'équilibre financier du Département	50
27	Décision modificative n°2	51

Vœux

	Vœu relatif à la préservation de notre industrie	52
	Vœu pour le maintien des emplois et de l'activité de te Connectivity en Sarthe	52
	Vœu pour soutenir le projet de papier recycle a Arjowiggins a Bessé-sur-Braye	52
	Vœu relatif au maintien d'une politique de santé ambitieuse pour assurer l'égal accès aux soins pour tous	52

La séance est ouverte à 9 heures 50 sous la présidence de M. Le Mèner, Président de l'Assemblée départementale de la Sarthe.

Secrétaire de séance : M. Jean-Carles Grelier.

Il est procédé à l'appel.

Sont excusés M. Rouillon qui donne pouvoir à Mme Cozic Guillaume.

Le quorum est atteint.

M. Le PRÉSIDENT. La séance est ouverte.

Un défaut technique du matériel audiovisuel, n'a pas permis d'enregistrer les débats de fin de matinée et de début d'après-midi.

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SEANCE DU 6 JUILLET 2020

M. Le PRÉSIDENT. L'ordre du jour appelle l'approbation du procès-verbal de la séance du 6 juillet 2020.
Je le mets aux voix. *(Adopté à l'unanimité.)*

DISCOURS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

M. Le PRÉSIDENT. Mes chers collègues, nous nous retrouvons aujourd'hui dans la salle Michel d'Aillières afin d'examiner la seconde décision modificative budgétaire de cette année 2020. La dernière fois que nous nous étions retrouvés tous ensemble ici, à l'occasion du budget primitif, il n'était pas question de masques. Nous avons débattu autour d'un budget dynamique, durable et novateur. Il n'était pas question de crise. Nous avons parlé d'investissements. Nous avons parlé solidarité. Nous avons parlé proximité. Ces mots sont toujours d'actualité ! J'oserais même dire, aujourd'hui plus encore qu'hier. Je tiens même à les souligner et à les mettre à l'honneur.
La proximité d'abord.

A une époque de distanciation, où les personnes n'ont jamais été aussi éloignées, pour leur santé certes, mais cette distance plus forte est plus difficile. On nous demande d'être distanciés socialement. Mais nous refusons de mettre les Sarthoises et les Sarthois à distance. Le Conseil départemental est aujourd'hui et sera toujours plus proche des Sarthois. C'est ce qui nous a permis de répondre aux besoins urgents et impérieux pour faire face à la situation des plus précaires.

En ajustant notre budget départemental tout au long de cette imprévisible année 2020, nous avons pu mettre en place des fonds d'aides, soutenir les associations, le sport, la culture, l'emploi. Notre assemblée a adopté à l'unanimité un plan de soutien de 20 M€ en avril, puis, en juillet, nous nous sommes réunis pour voter un plan de relance de 18 M€. Près de 600 artisans, chefs de très petites entreprises ou auto-entrepreneurs ont bénéficié de notre fonds social d'urgence. Plus de 100 communes sur les 354 du département ont déposé des dossiers dans le cadre du fonds territorial de relance. Nos actions sont concrètes. Nos actions sont pérennes. Nos actions répondent aux besoins des gens. Car le Département est une collectivité de terrain. Vous êtes, vous, des élus de terrain, vous connaissez vos territoires et, ensemble, nous œuvrons et donnons le meilleur de nous-mêmes pour agir avec responsabilité et pragmatisme.

Dans cet esprit, afin d'adapter encore au mieux nos actions, nous avons réalisé fin août une étude sur le regard que les Sarthois portent sur leur Département, notamment en matière de gestion de la crise, et sur la collectivité. Cette étude nous a permis d'évaluer les politiques mises en œuvre pour la gestion de la crise dans les compétences liées à l'échelon départemental. Cette étude démontre d'abord l'attachement des Sarthois aux communes, pour 78 %, et au Département pour 71 %, ainsi qu'aux Régions pour 66 %. Un attachement qui s'est renforcé par la crise sanitaire, le plan de soutien et le plan de relance. Plus globalement, l'action du Département est reconnue dans les domaines des routes et des collèges. Ainsi, près de 45 % des Sarthois identifient clairement ces compétences dans ces deux domaines.

Enfin, il est à noter que 8 Sarthois sur 10 ont estimé que le Conseil départemental avait été à la hauteur de la crise – c'est plus que la moyenne nationale qui est de 60 % – et particulièrement les parents des collégiens, mon cher Régis. Cela démontre, s'il en était besoin, l'excellence de l'implication des services départementaux et l'importance de la présence des services publics de proximité, notamment durant les périodes de crise.

Selon cette même enquête, les préoccupations actuelles des Sarthois sont à l'évidence l'emploi et le développement économique pour 39 % d'entre eux. Suivent les actions en faveur des personnes âgées et de l'environnement, pour lesquelles les Sarthois attendent des actions pérennes. Cette vision instantanée des Sarthois, dans ce contexte de crise sanitaire, sera évidemment utile pour adapter mieux encore les actions de notre collectivité au quotidien, car un budget, vous le savez, cela s'ajuste en fonction de la réalité du quotidien.

Aujourd'hui, réunis pour débattre de la deuxième décision modificative, nous aborderons donc les questions du report de certains investissements, du soutien indéfectible du Département au fonctionnement des collèges et, évidemment, de l'impact de l'augmentation des crédits du Revenu de Solidarité Active sur nos finances, non sans mettre en parallèle la politique de retour à l'emploi volontariste de la collectivité, le « Plan d'action pour l'emploi », qui a été distingué au plan national.

Des dépenses supplémentaires ont été rendues possibles grâce à une gestion fine des comptes départementaux, saluée à plusieurs reprises. À cet égard, je tiens à remercier tout particulièrement Fabien Lorne, président de la commission des Finances, de son travail, ainsi que les services de la collectivité pour leur réactivité et leur ingéniosité ces derniers mois.

Ces ajustements budgétaires sont comme autant de preuves de l'agilité et des engagements de notre collectivité. Nous n'avons pas déshabillé Paul pour habiller Jacques ! Nous avons maintenu notre investissement à un haut niveau. 101 M€ d'euros auront été injectés dans l'économie locale en 2020 par le biais de nos chantiers, malgré le décalage induit par la période de confinement. Au total, mes chers collègues, depuis 2015, le Conseil départemental a injecté plus de 600 M€ dans l'économie sarthoise, l'équivalent d'un budget plein et entier. Ce sont autant d'emplois, d'infrastructures et de projets qui participent à l'attractivité et au dynamisme de notre département.

Vous le savez, nous avons choisi d'investir également sur l'attractivité de la Sarthe.

Dans cette période, j'allais dire « covidienne », nous avons été au rendez-vous dès le mois de juin avec la campagne de promotion touristique « Sarthe explorer », ma chère Véronique, qui a battu tous les records et qui s'achève juste aujourd'hui. Le Département et son bras armé « Sarthe Tourisme » ont décidé de mener une campagne exclusivement digitale, par le biais de l'offre « replay » de France Télévisions et sur les réseaux sociaux. La campagne a généré près de 5,5 millions d'impressions. Les vidéos diffusées cet été ont été vues plus de 4 millions de fois. Sur les réseaux sociaux de Sarthe Tourisme, plus d'1 million d'interactions a été observé.

Nous avons également été les premiers sur le quai du métro à la fin août avec la très belle campagne « Lancez-vous en Sarthe ! ». Lancez-vous en Sarthe, pour réussir en Sarthe ! Six ambassadeurs se sont prêtés au jeu pour faire la promotion de notre département auprès des franciliens désireux de trouver un ailleurs meilleur ! Chef d'entreprise, championne du monde de karaté, start-uppers, professeur de médecine ou encore manager d'espace de coworking, tous ont accepté de faire la promotion de la Sarthe, dans un seul but : faire rayonner le département et y attirer toujours plus de nouveaux talents. Cette campagne, dont l'esthétisme et l'efficacité ont été salués par de nombreux médias locaux et nationaux, a porté la Sarthe sur le devant de la scène : TF1, M6, *Le Figaro*, *Le Parisien*, France Inter et j'en oublie...

Réseau très haut débit, positionnement géographique idéal, savant mélange de connexion et de « déconnexion », nature préservée, tissu associatif vivant et riche, la Sarthe présente réellement de nombreux avantages convaincants !

Ces arguments sont les fruits d'une politique départementale ambitieuse et avant-gardiste depuis de nombreuses années.

D'abord un réseau de fibre optique départemental, lancé en 2004, qui couvrira selon nos engagements l'ensemble du territoire d'ici à la fin 2022. De nouveaux espaces naturels sensibles labellisés chaque année. Des infrastructures routières innovantes et un réseau routier adapté aux besoins de tous. Des collègues modernes. Une vie culturelle riche. 130 000 licenciés dans nos clubs sportifs. De nombreuses actions en faveur de la démographie médicale. Des aménagements importants en matière de logement et d'urbanisme. Une transition économique, écologie et énergétique. Le Département est actif !

Le Département, à travers ses actions quotidiennes, donne à la Sarthe nombre d'atouts supplémentaires pour séduire de nouveaux habitants, de nouveaux entrepreneurs. L'attractivité ce n'est donc pas seulement communiquer sur ses atouts, mais c'est surtout faire des choix importants et durables, en matière d'investissement, afin que les retombées profitent à tous.

Au titre de cette décision modificative, nous aborderons d'ailleurs la question du report de certains investissements, résultant majoritairement des décalages de projets en raison de la crise sanitaire ainsi que d'un changement de régime fiscal sur les réseaux électriques. 21M€ de crédits seront réajustés. Ce qui n'empêche pas de lancer de nouveaux projets. Le Département, vous le savez, n'a jamais cessé de se projeter et de préparer l'avenir !

Cette rentrée est d'autant plus la traduction concrète de mon propos qu'après une rentrée 2019 exceptionnelle – 7 inaugurations de nouveaux collèges – nous nous ne sommes pas arrêtés là et nous avons relancé les chantiers dans 5 nouveaux établissements. Nous achevons le plan numérique collèges avec près de 7 000 appareils installés, près de 180 salles de classe supplémentaires rééquipées d'équipements de vidéoprojection modernisés, 56 collèges publics raccordés à la fibre optique. Ce Plan Numérique Collège représentera au total un investissement cumulé de 13,6 M€, ce qui porte le coût global de cette opération, en incluant les coûts de maintenance, à 15,2 M€ depuis 2015.

Je vous propose, par ailleurs, d'ajuster encore une fois le budget alloué aux collèges, afin de participer à leur fonctionnement altéré du fait de la crise. Notre collectivité, après avoir été aux côtés des principaux et des gestionnaires, durant toute la durée de la crise, participera à la gestion de « l'après ». En renonçant à certaines recettes et en maintenant les dotations de fonctionnement, nous offrons aux établissements de nouvelles marges de manœuvre.

Si nous sommes résolument optimistes, cela ne nous empêchera pas d'être réalistes. Nous ne pouvons pas, bien sûr, nous abstenir d'évoquer la question des dépenses en matière de solidarité. La solidarité, ma chère Marie-Thérèse, c'est notre cœur de compétence. Et la précarité induite par la crise est réelle. Nul ne l'ignore. La situation de la Sarthe a beaucoup changé ces dernières semaines. Le taux de chômage de la Sarthe a progressé fortement et nul n'ignore les difficultés du bassin d'emploi du Mans avec un taux de chômage de 8,5 % et les fermetures d'entreprises et les délocalisations annoncées ces dernières semaines.

Notre rôle en matière d'action sociale, de politique pour l'emploi, de soutien aux structures d'insertion est donc déterminant. Ces dépenses ont un coût. Ce coût pèse lourdement sur les finances départementales. Sans parler de l'impact de la baisse des dotations de l'État sur notre budget départemental, je suis inquiet de la compensation prévue de la suppression de notre dernier tiers de taxe foncière, qui nous privera de toute autonomie fiscale, comme le Conseil régional depuis d'ailleurs plusieurs années. Mais comme vous, je préfère regarder vers l'avenir, du côté des solutions.

Dans son rapport du 29 juillet dernier sur « l'impact de la crise de la COVID-19 sur les finances locales et recommandations », Jean-René Cazeneuve, rapporteur spécial « collectivités territoriales » de la Commission des Finances, de l'Économie générale et du Contrôle budgétaire de l'Assemblée nationale, prévoit une augmentation des dépenses liées à la crise COVID. Il indique que « *Les perspectives pour les prochains mois d'une croissance du chômage et de la pauvreté font craindre une forte augmentation des dépenses de RSA et du nombre de ses bénéficiaires.* »

Hélas, ces prévisions sont d'ores et déjà confirmées par des Départements de la même strate que le nôtre qui ont constaté une augmentation du nombre de bénéficiaires et qui prévoient une croissance du montant de l'allocation à fin 2020 de l'ordre de +10 %. Nous vous proposons donc d'ajouter 2M€ supplémentaires dans le budget consacré aux dépenses de RSA, ce qui correspond à une hausse de 2,7 % par rapport au budget voté, soit un montant total global de 76,3M€ pour l'année 2020.

Cette évolution se traduit par l'augmentation du nombre de bénéficiaires du fait :

De la téléprocédure – vous vous souvenez, nous l'avons évoqué au moment du transfert de la gestion à la CAF –, la revalorisation du RSA à compter du 1^{er} avril 2020 à hauteur de + 0,9 % au lieu des 0,3 % annoncés, ainsi que le premier impact de la réforme de l'assurance chômage et notamment des fins de droits, en novembre 2019, qui fait basculer plus vite vers le RSA des personnes en fin de droits et qui donc se trouvent

versées dans notre dispositif. Autant de décisions prises par l'État et à la charge des Départements de payer la facture. Il serait évidemment absurde de ne pas en tenir compte !

Nous travaillons donc activement aux côtés des bénéficiaires du revenu de solidarité active pour faciliter évidemment leur retour à l'emploi, à l'écoute des structures, des associations, pour les accompagner, ce qui se traduit dans ce budget par 8 M€ du budget consacrés aux programmes pour l'emploi ; j'en profite pour remercier Samuel Chevallier de son implication. Je tiens d'ailleurs à féliciter l'excellent travail de notre service Insertion et des sept conseillères Emploi du territoire.

Dans cet esprit, cet automne, le Département proposera une nouvelle politique d'insertion socioprofessionnelle. Cette nouvelle orientation permettra de mieux définir les parcours d'insertion des bénéficiaires du RSA et de favoriser l'accès et le retour à l'emploi, en prenant en compte les besoins des usagers et des territoires. La prise en charge rapide et personnalisée, l'action des conseillers Emploi du département, le renforcement des partenariats avec les différents acteurs, sont autant d'illustrations concrètes de la politique volontariste de notre collectivité en faveur de l'emploi. Une politique volontariste en matière d'emploi qui se concrétisera également par un travail de partenariat accru avec la Chambre de commerce et d'industrie Le Mans-Sarthe et bien sûr la Chambre des Métiers et de l'Artisanat. J'aurai le plaisir de signer mardi prochain une convention spécifique dans le cadre du plan de relance départemental, avec les services de la CCI, au service des collectivités et de l'emploi dans les territoires.

Bien que dépourvus par la loi NOTRe de notre compétence économique, celle-ci est bien aujourd'hui au cœur des préoccupations des Sarthois. Je vous proposerai donc un vœu à la fin de cette séance, qui fait suite au courrier que nous avons adressé au Préfet et au Ministre de l'Économie et des finances, qui a été co-signé par les parlementaires du Département et la présidente de la Région, à propos de la succession des annonces de fermetures d'entreprises dans la Sarthe. Je veux parler d'Earta, d'Essilor, de Mecachrome, de TE Connectivity. Il est urgent que l'État s'empare de ce sujet et nous formulons donc le vœu, je suis sûr unanime, que nous puissions travailler de concert à la préservation de ces emplois et de ce territoire.

Dans le domaine de la santé, notre volontarisme se traduit dans de nombreux domaines. Ici même il y a moins d'un an, je demandais aux services départementaux de se pencher sur la création d'une mutuelle départementale. Sarthe complémentaire santé est depuis cette semaine accessible à tous. Un document sur le sujet a été déposé sur vos tables. Favoriser l'accès aux soins de tous les Sarthois, y compris des plus défavorisés, est une autre façon de contribuer activement aux systèmes de solidarités locales.

Je vous proposerai également en fin de séance d'adopter un vœu relatif au maintien d'une politique de santé ambitieuse pour assurer l'égal accès aux soins pour tous, afin de rappeler l'État à ses responsabilités en matière de démographie médicale. Nous, élus des territoires, sommes souvent interpellés sur ces questions épineuses, nous faisons plus que ce qu'il nous incombe, mais nous rappelons à tous que les doléances n'arrivent pas toujours à la bonne adresse !

Concernant l'aménagement de notre territoire, nous avons également lancé, vous le savez, l'Établissement Public Foncier Local Mayenne-Sarthe, qui permet désormais aux intercommunalités de mettre leurs moyens en commun pour réaliser de nombreux projets, déterminants pour l'attractivité de nos territoires.

D'ici à la fin de l'année, les travaux du futur espace Chanzy, à côté de l'Hôtel du Département, commenceront. Ils se traduiront par l'agrandissement du parc Victor Hugo, le verdissement du quartier, la construction d'un plateau sportif pour le collège Berthelot et, à terme, la création de l'Historial dans l'ancien blockhaus.

Mes chers collègues, je suis fier de présider une assemblée qui garde toujours en tête que les actions de terrain, les actions concrètes, les actions proactives sont celles qui ont le plus d'impact pour l'économie et la qualité de vie dans notre département.

Soyons tous fiers d'appartenir à une assemblée qui a – grâce à une gestion à long terme – les moyens d'investir chaque année 100 M€ dans le tissu économique local.

Soyons fiers d'appartenir à une assemblée qui donne tout son sens au mot solidarité et qui fait rimer efficacité avec proximité.

Je vous souhaite à tous des débats constructifs pour cette seconde décision modificative budgétaire et vous remercie de votre attention. (*Applaudissements.*)

La discussion générale est ouverte.

M. LEPROUST. Notre séance du Conseil départemental se déroule dans un contexte difficile. Difficile pour les collectivités, certes, mais surtout pour les Sarthoises et les Sarthois. Vous l'avez souligné, Monsieur le Président, et cité les questions liées à l'emploi et à la dégradation sociale. Notre séance et nos travaux doivent contribuer, par nos votes et nos actions, à trouver des réponses à l'échelle départementale. Cela dit, un Département, au même titre qu'une commune ou une intercommunalité, ne peut se substituer à l'État pour remplir les engagements pris par l'État. Je suppose que M. Lorne exposera des éléments à ce titre.

Nous sommes en période d'étude du projet de loi de finances 2021 de l'État. Je suis très préoccupé parce qu'il ne relève pas, loin s'en faut, les grands défis qui sont posés et auxquels nous sommes confrontés dans les territoires, de même qu'il ne nous éclaire guère sur les finances des Départements. À chaque séance, nous votons des augmentations justifiées au titre du RSA. Je rappelle qu'il s'agit d'un transfert qui devait être compensé à l'euro près par l'État, qui, à ce jour, accumule une dette énorme vis-à-vis des Départements. Ces derniers étant obligés de compenser, ils ne peuvent investir dans d'autres secteurs qui en auraient également besoin. L'Assemblée des Départements de France doit se tenir prochainement. Je souhaite qu'elle s'exprime d'une voix forte à l'adresse de l'État pour que la loi de finances soit modifiée. Les Départements ont beaucoup perdu de leur autonomie financière. Nous défendons le maintien des dotations de l'État et nous savons bien que les promesses d'un jour ne sont pas celles du lendemain — je le dis, quels que soient les gouvernements en place.

M. Le Mèner a évoqué la proximité du Conseil départemental vis-à-vis des Sarthoises et Sarthois. Modestement, les élus tentent d'y être attentifs, mais je voudrais remercier et féliciter de leur engagement les fonctionnaires territoriaux du Conseil départemental au service du public durant ces mois difficiles et qui le restent, car nous voyons bien que la crise n'est pas dernière nous. Ils ont réalisé un travail remarquable et ont souvent apporté un peu de soleil dans une période très grise, pour ne pas dire très noire pour nombre de Sarthois. Je pense à la dégradation sociale, dont vous avez, comme moi, pris connaissance des chiffres : 1 million de personnes supplémentaires en situation de pauvreté en France signifie certainement plusieurs milliers dans notre Département. Je suis Conseiller départemental dans un canton et maire d'une ville où derrière les chiffres, la souffrance des habitants est prégnante.

À Allonnes, entre le 31 décembre 2019 et aujourd'hui, Pôle Emploi a enregistré 240 chômeurs supplémentaires dans une ville qui en comptait déjà 1 200, soit une progression du taux de chômage de plus de 20 %. Les associations de solidarité que nous connaissons tous – le Secours populaire, les Restos du Cœur, la Croix rouge, la Banque alimentaire – effectuent un travail remarquable, mais elles sont parfois complètement submergées. À Allonnes, la distribution au Secours populaire et aux Restos du cœur a été multipliée par deux.

Mercredi dernier, le préfet était à Allonnes. Nous sommes passés au Secours populaire, où les bénévoles nous disaient que le nombre de distributions s'envolait. Des actions fortes sont mises en place, mais, au titre des mesures à conforter et à accentuer, il convient d'être très attentifs à l'accompagnement des associations qui ont des difficultés à trouver les produits diversifiés à distribuer aux bénéficiaires, en n'oubliant pas que, en filigrane, se posent des questions de santé publique. C'est la raison pour laquelle l'accompagnement doit être conforté.

Je vous livre un second chiffre : à Allonnes, nous comptons plus de 6,5 % de personnes au RSA. Vous pouvez imaginer l'impact d'une telle situation sur la vie de la ville et des associations. Ce que je dis là vaut pour l'ensemble des territoires où nous sommes élus.

J'en viens à l'emploi. C'est difficile partout, mais c'est un massacre dans la Sarthe. Ce n'est pas une surprise, je suis un élu-citoyen militant. Nous avons rédigé une charte de la Sarthe. On peut y voir que tous les territoires de notre Département sont impactés, une situation qui s'accompagne de drames humains. L'un des derniers dossiers en date est celui d'Essilor. Le groupe a annoncé, à neuf heures et demie la nouvelle aux salariés. Certains ont pleuré, c'est une partie de leur vie qui s'en va. Chacun autour de cette table a été confronté, avec beaucoup d'émotion et de colère, à de telles situations.

Le groupe L'alternative a déposé deux vœux sur la question de l'emploi. La majorité en a déposé un autre. Nous avons besoin d'une mobilisation et d'une interpellation fortes de nos gouvernants. Nous avons tous vu le plan de relance et les milliards qu'il représente. Je pense qu'il faut aider les entreprises, certes, en étudiant lesquelles. Si certaines donnaient un peu moins aux actionnaires, leur situation s'améliorerait peut-être. En tout cas, pour l'accompagnement des TPE et les PME, les principaux employeurs dans un Département comme la Sarthe, sont nécessaires, mais il convient également de suivre et de s'assurer que l'argent public est bien utilisé pour maintenir, voire développer l'emploi dans le territoire, car derrière les entreprises citées par M. Le Mèner et celle que je viens d'évoquer, il ne faut pas oublier les sous-traitants. Essilor ne représente pas 70 emplois, mais bien davantage !

De ce point de vue, notre collectivité doit parler d'une voix forte et interpellier. Je fais référence, nous l'évoquerons durant le vœu, au ministre Bruno Lemaire qui a la possibilité d'être bien plus exigeant avec T Connectivity, une entreprise américaine, afin qu'elle respecte ses engagements. J'y reviendrai.

Des réponses seront apportées au cours de cette séance. Sur certains sujets, nous ouvrirons des débats au cours des rapports. On peut certainement aller plus loin, y compris lorsque nous interpellons le Gouvernement. Au-delà des différences, des débats et des engagements, nous sommes élus pour créer les conditions susceptibles d'apporter des réponses aux problèmes vécus par les habitants de nos territoires en étant lucides sur les limites de nos compétences, mais, dans le même temps, il nous faut frapper aux bonnes portes pour exiger des réponses.

Voilà ce que je voulais vous dire en introduction d'une séance qui intervient dans une période lourde, pesante. Mais dans la mesure où nous sommes des battantes et des battants, nous ne baisserons pas les bras !

M. Le PRÉSIDENT. C'est le sens du vœu que nous présentons sur la situation économique. Dans la mesure où nous l'évoquons en cet instant précis, je propose qu'il soit distribué dès maintenant afin que vous en preniez connaissance. Vous y trouverez ce que j'ai rappelé à propos des délocalisations, des fermetures d'entreprises et des réponses de l'État qui fait beaucoup d'annonces – Territoires d'industrie, Petites villes de demain, etc. – dont nous ne voyons pas, pour l'heure, les effets concrets.

M. PETIT-LASSAY. Monsieur le président, mes chers collègues, il est rare de se réunir pour une décision modificative n° 2. C'est l'une des conséquences de la présence de la pandémie de Covid-19 dans la vie de nos institutions. Certes, cela n'est pas le plus grave des bouleversements produits par ce virus. Nos modes de vie au quotidien sont impactés par sa virulence. Après un confinement général, voici maintenant la mise en place de couvre-feux dans certaines grandes métropoles pour endiguer le processus de contamination. La situation épidémiologique s'est dégradée dans les Pays de la Loire. En une semaine, nous enregistrons une augmentation de trente points du taux d'incidence et de 1,5 % du taux de positivité. Nous avons atteint 99 décès dans la Sarthe depuis le début de la pandémie.

Le Conseil départemental a su réagir aux conséquences sanitaires pour nos concitoyens par l'achat massif de masques, de gel hydroalcoolique et leur distribution aux collectivités locales. Il a mis en œuvre avec ses

propres moyens financiers, par l'intermédiaire d'un plan de relance et d'aides aux communes, en faveur des petits entrepreneurs. Le Département a également aidé au regard de ses possibilités les élèves des collèges confinés plus de deux mois et versé les subventions indispensables au secteur de la culture, de l'événementiel, aux associations travaillant à la solidarité des plus démunis, aux associations génératrices de lien social, aux associations sportives et à toutes celles touchées gravement par cette crise.

Nous nous félicitons de toutes ces actions du Conseil départemental, nécessaires et indispensables à la vie en société, indispensables à nos concitoyens, à nos outils de production, à nos artisans, à nos agriculteurs, à nos jeunes, à nos séniors et aux personnes malades ou en situation de handicap. Et pourtant, la crise s'éternise, elle s'enracine. Il faut apprendre à vivre avec ce virus, nous dit-on. À la crise sanitaire vient s'ajouter la crise économique. Régulièrement, la presse fait état de plans sociaux dans la Sarthe. Des annonces de licenciements importants ont eu lieu ces dernières semaines, par exemple au SAV d'Auchan au Mans ; je pense également aux licenciements liés à la fermeture du site de Mecachrome à Vibray et aux sociétés comme Earta qui sont mises en difficultés financières. Certes, toutes ces mesures sociales ne sont pas dues totalement au Covid-19 mais ses effets délétères viendront aggraver les situations sociales dégradées. Les conséquences sociales du virus sont comme une double peine pour nos concitoyens les plus démunis.

D'autres conséquences sont dues à la pandémie. L'investissement prévu par le Conseil départemental en 2020 a vu nombre de chantiers s'arrêter, se mettre en pause et prendre beaucoup de retard. C'est le cas, par exemple, des travaux prévus dans plusieurs collèges et au sein des EHPAD. Mais cette pose forcée a aussi des impacts sur le fonctionnement de notre collectivité comme, par exemple, l'arrêt de la démarche de recrutement des assistants familiaux. J'arrête là cette longue litanie pour aborder deux sujets plus concrets.

Le premier concerne le projet du Prieuré de Vivoin, qui a été évoqué lors de la dernière commission permanente. Notre groupe estime que la solution retenue est satisfaisante pour le maintien du patrimoine et la relance de ce site touristique. Cependant, nous nous interrogeons sur la méthode choisie pour aborder ce dossier. Nous aurions souhaité que cette question soit traitée en premier lors d'une réunion de Sarthe culture ou en commission Culture avant cette séance plénière.

Le second sujet est en lien avec la construction de l'échangeur autoroutier de Connerré. Notre groupe demande de reporter l'ouverture du diffuseur, décision, bien entendu, dépendante de Cofiroute pour correspondre à l'ouverture du barreau de Connerré afin de ne pas générer un flux important de véhicules, notamment des camions qui empruntent des voies résidentielles non prévues pour cela et causent des nuisances aux riverains.

Pour conclure cette courte intervention, je voudrais rappeler que notre groupe a voté contre le budget primitif et le budget supplémentaire. Nous avons accompagné le plan de relance du Département car il était nécessaire et indispensable pour nos concitoyens. Cette décision modificative n° 2 est l'ajustement budgétaire des budgets précédemment cités. Dans notre logique, nous voterons contre cette DM2. Mes collègues du groupe interviendront plus en détail au fur et à mesure de l'étude des rapports. Je vous remercie.

M. LORNE. S'il y a un sujet qui doit, en effet, transcender les différents courants politiques présents au sein de notre assemblée, c'est bien celui de l'emploi. Je suis sensible aux propos tenus par Gilles Leproust car tous les territoires sont touchés. Sans nullement vouloir opposer la ville à la campagne, il est vrai que les emplois perdus dans le monde rural seront particulièrement difficiles à retrouver. Je ne dis pas que ce soit aisé dans le milieu urbain, mais c'est souvent un peu plus facile et on voit bien, encore une fois, que la ruralité paye un lourd tribut en termes de pertes d'emploi.

Deux faits me choquent. Je ne connais pas d'exemple dans la Sarthe, mais je sais que cela se produit. Je pense à d'éventuels plans de licenciement qui sont lancés, non pas tant pour éviter la mise en péril de l'entreprise, mais pour maintenir le niveau des dividendes versés, autrement dit pour maintenir les marges. C'est un vrai

scandale. Le Général de Gaulle, dans sa grande sagesse, avait émis l'idée qu'un tiers des profits réalisés par une entreprise soit gardé au niveau de l'entreprise pour les investissements et son développement, un tiers distribué aux salariés qui constituent la richesse humaine de l'entreprise et un tiers versé à ceux qui détiennent les entreprises. Si nous avons pu instaurer une telle règle, j'ignore si elle aurait été infaillible. Sans doute aurait-il été nécessaire à certains moments de la moduler, car il arrive, dans la vie d'une entreprise, que l'investissement soit primordial. On aurait pu demander aux salariés mais aussi à ceux qui reçoivent des dividendes de faire un effort pour que la part consacrée à l'investissement soit plus élevée. C'est une question qui, encore une fois, dépasse nos courants politiques. J'allais dire que c'est presque une question d'éducation et de respect des autres. Dès lors où le profit devient la seule motivation, nous arrivons à des dérives qui sont condamnables.

Le second point que je veux aborder rapidement et sur lequel je rejoins Gilles Leproust porte sur les conséquences qu'auront les promesses qui sont faites par notre Gouvernement sur les finances départementales. J'ai entendu hier que le Gouvernement avait déjà dépensé entre 250 et 300 milliards d'euros pour faire face à la crise du Covid. Je ne porte pas de jugement sur l'utilité ou non de ces dépenses. Il est certain qu'une grosse part est indispensable. Mais je me demande comment nous allons rembourser ces sommes colossales. Je rappelle que la dette nationale se monte déjà à 2 300 milliards. Si elle augmentait tous les ans de ce montant, la situation deviendrait extrêmement préoccupante. Je pense à nos enfants, nos petits-enfants et arrière-petits-enfants qui seront confrontés à la tâche impossible de rembourser cette dette colossale. Est-ce porteur d'avenir pour eux ? Je les écoute, je les entends. Ils sont soucieux pour leur retraite, pour la couverture sociale, ils sont soucieux du montant de la dette de la France. Il faudrait entendre leur inquiétude qui, selon moi, est légitime.

Les conséquences pour notre collectivité, peut-être pas l'année qui précédera les élections présidentielles, mais les années qui suivront, seront loin d'être négligeables. Nous connaissons un dur retour de manivelle. En tant que président de la commission des finances, avec le directeur général de services, la directrice des ressources et ceux qui élaborent le budget pour sortir d'une période difficile, nous avons apprécié la bouffée d'oxygène qui semblait se présenter. Force est de constater que les années à venir risquent d'être aussi difficiles, voire bien davantage, que celles que nous venons de traverser, car, encore une fois, toutes ces dépenses ont un impact sur les dotations de l'État. Ainsi que le disait très justement Gilles Leproust, nous dépendons des dotations de l'État, puisque nous n'avons plus la possibilité de lever l'impôt, ce que nous avons fait jusqu'à maintenant le plus modérément et le plus justement possible. Toujours est-il que nous allons être pieds et poings liés s'agissant de nos recettes. La politique que nous élaborerons sera fonction du bon vouloir de l'État, ce qui sera, encore une fois, très difficile. Il ne faut pas verser dans le pessimisme, mais rester réaliste, ce qui suppose d'être conscient de ce qui va se passer dans les années à venir.

M. COUNIL. Monsieur le Président, mes chers collègues, il y a moins d'un an, nous étions réunis pour nous projeter vers l'avenir, nous préparions le budget de l'année 2020. Lorsque nous relisons les débats de l'époque, le bout du tunnel semblait se dessiner après des années de vaches maigres, après des années où il avait fallu serrer des boulons. La possibilité s'offrait enfin de relancer l'investissement et de se projeter plus facilement dans l'avenir.

La crise pandémique que nous vivons depuis le mois de mars est venue mettre à bas cet optimisme qui nous guidait alors. Depuis, séance après séance, nos débats ont pris une tournure plus pessimiste. On ne peut malheureusement que le constater. Je rejoins d'ailleurs M. Lorne et les orateurs précédents sur l'idée que ce n'est peut-être que le début : le plus dur est probablement devant nous. La crise économique et la crise sociale qui nous attendent ne font que commencer et impacteront durement notre collectivité, probablement en premier un impact financier – M. Lorne l'a rappelé. Dès lors qu'un certain nombre de nos dépenses augmenteront mécaniquement, notamment les dépenses sociales, qu'au surplus il n'y aura pas grand-chose à attendre de l'État, qui se retrouve lui-même dans une situation financière plus que délicate, nous risquons de devoir compter que sur nous-mêmes dans les mois et les années qui viennent. Voilà pour la première idée.

La seconde remarque que je voulais faire porte sur les conséquences non négligeables pour nos propres dépenses, notamment sociales. *Le Maine Libre* en faisait état ce matin et vous l'avez vous-même indiqué dans votre propos liminaire, Monsieur le Président. Dès lors que la situation de l'emploi se tend de façon dramatique, mécaniquement, nous connaissons un impact sur les dépenses de RSA. En effet, des personnes deviendront bénéficiaires du RSA dans la mesure où elles ne pourront plus enchaîner des périodes de travail qui leur permettraient de réactiver des droits au chômage. Une telle situation aura un impact très lourd pour notre collectivité que nous devons collectivement assumer. Ce pourrait également être le cas pour les EHPAD. Même si nous savons qu'ils relèvent de la responsabilité de l'État, les dépenses liées à la gestion de la pandémie dans les établissements pour personnes âgées auront mécaniquement un impact sur notre bonne santé financière.

Gilles Leproust l'a très bien dit, les conséquences économiques sont dramatiques. On peut évoquer les plans sociaux, dont la presse se fait l'écho régulièrement ; ils s'enchaînent, entreprise après entreprise. Peut-être conviendrait-il de s'interroger sur les effets d'opportunité de certaines entreprises, mais, au-delà de ces plans sociaux qui sont les plus visibles, il y a la face immergée de l'iceberg qui, lui, est bien plus inquiétant. Je veux parler de toutes les suppressions d'emploi qui interviennent sans tambour ni trompette. Ce sont les magasins qui abaissent leur rideau les uns après les autres, les entreprises en situation très délicates qui sont amenées à licencier un ou deux personnels. Il est vrai que l'on n'en parle pas beaucoup parce que le phénomène n'est pas massif, mais mis bout à bout, un immense plan social est en train de se dérouler. Pour nos habitants, pour les habitants de la Sarthe, pour nos concitoyens sarthois, il aura des effets dramatiques. Ils se tourneront naturellement vers les élus de proximité parce que ce sont les élus les plus proches, « à portée de claques », dirais-je, pour exprimer ce mécontentement, cette situation, ce drame qu'ils vivent et pour envisager, ensemble, comment trouver des solutions alors que nous serons plongés dans une situation financière particulièrement compliquée.

Comme nombre d'entre vous, je suis pessimiste. Quelle est notre capacité à agir en ces circonstances ? Il ne faudrait pas tomber dans une prudence extrême qui nous pousserait à serrer au maximum tous les boulons alors que, au contraire – c'est du reste ce que fait plutôt le Département –, il convient de soutenir la relance économique, même si je pense que ce sera loin d'être aisé. Il faut conserver une attitude volontaire en se saisissant des problèmes les uns après les autres et en étudiant collectivement les actions à mettre en œuvre. M. Petit-Lassay l'a indiqué, le groupe que nous représentons est en capacité de travailler avec la majorité sur ces questions car il y a de l'intérêt de notre collectivité, des Sarthoises et des Sarthois.

Dans ce contexte, j'évoquerai, car je ne vois pas comment nous pourrions l'éviter, les prochaines élections, qui sont essentielles pour la vie démocratique de notre territoire puisque nous sommes tous soumis à réélection au mois de mars. Peut-être vais-je jeter un pavé dans la mare ou animer le débat, mais je vois mal comment nous pourrions faire campagne alors que les salles municipales et les portes des habitants seront fermées. La campagne électorale n'est-ce pas d'abord aller à la rencontre des citoyens pour échanger ? Je ne suis pas sûr, à cet égard, que la période y soit propice. Je ne voudrais surtout pas que nous revivions le cafouillage démocratique du printemps dernier dans le cadre d'élections qui ont rassemblé une petite minorité d'habitants, dont certains ont remis en cause la légitimité des élus, au motif d'une très forte abstention.

Je souhaite aujourd'hui que nous débattions de cette question – et j'espère que l'Association des Départements de France prendra toute sa place dans la réflexion. Le débat qui s'ouvre doit permettre que ce rendez-vous démocratique que sont les élections départementales intervienne dans des conditions dignes, à la fois d'un point de vue sanitaire et démocratique. Nous ne devons pas refuser de passer par un report de quelques mois car nous avons tous intérêt à ne pas rater ce grand rendez-vous avec les Sarthoises et les Sarthois.

M. Le PRÉSIDENT. Je remercie les différents intervenants. Plusieurs points ont été évoqués.

C'est vrai, il y a un an, nous étions dans une situation financière qui nous laissait un peu de joie et de perspectives d'investissements supplémentaires. J'insiste sur le terme de « supplémentaire » dans la mesure où notre investissement est l'un des plus élevé par habitant de France. Nous avons réussi à conserver le rythme d'investissement du Département et nous le conservons cette année encore. Depuis 2015 et sur cette période, le montant des investissements s'élève à 600 millions d'euros. Si nous sommes obligés d'ajuster aujourd'hui, ce n'est pas tant parce que nous sommes obligés de diminuer, mais parce que la contrainte repose sur l'absence de réalisations, les entreprises n'ayant pu effectuer les travaux. Cent millions d'investissement dans le Département, soit un sixième du montant de notre budget, représente une somme importante. Cela se traduit par un soutien à l'activité et à l'emploi, encore une fois de l'emploi local. Nous allons continuer à le faire aussi longtemps que faire se pourra. Mais je voudrais vous dire que je reste un réaliste optimiste ! Je suis réaliste et optimiste. Réaliste parce qu'il faut que l'intégralité des situations soient connues pour les apprécier et les ajuster, mais optimiste aussi parce que si je vois, dans le paysage départemental des délocalisations et des fermetures d'emploi, je constate aussi des appels à candidatures, des offres d'emploi, de postes qui, à ce jour, restent non pourvus.

Ce matin encore, l'édition locale de l'un de nos journaux régionaux locaux indiquait en couverture que l'on recrutait dans tel ou tel domaine. Autrement dit, un effort de formation et d'adaptation est à entreprendre sur notre territoire entre la demande qui existe et qui n'est pas pourvue et des personnes en attente d'emploi. Dans le même esprit, c'est ce que nous faisons pour le revenu de solidarité active. On ne peut se contenter de verser une allocation en affirmant que nous faisons notre travail, non, nous sommes dans une logique de retour vers l'emploi.

Nous n'avons pas de compétence dans le domaine de la formation, mais, avec les chambres de commerce, avec le Conseil régional, des synergies doivent être instaurées dans notre Département pour une meilleure adéquation entre les offres d'emploi et les possibilités de les pourvoir.

Cela ne masque pas tout ce qui a été dit. Du reste, dans le vœu que nous allons présenter, je rappelle l'État à son rôle. L'aménagement du territoire est une politique nationale. Mais il ne suffit pas d'annoncer des dispositifs tels que Territoires d'industrie ou de nous annoncer, à grand renfort de tambours et trompettes, que nous allons obtenir des aides pour constater ensuite qu'il n'y en a pas. Les politiques de réindustrialisation sont nulles, il n'y a rien. Comparé à ce que nous avons connu par le passé, nous avons le sentiment que l'État n'est pas au rendez-vous. Malgré tout, comme le rappelait M. Lorne, en l'espace de six mois, nous sommes passés d'une dette de 22 200 milliards à 22 700 milliards d'euros. La question de l'argent peut se poser en termes d'aménagement et de redistribution sur tous nos territoires.

Lorsque l'on annonce une politique en faveur de la relocalisation des emplois et que l'on voit les annonces contraires, on se dit qu'il existe une contradiction entre le discours porté au plan national et la réalité de ce qui se passe dans notre Département.

Je crois qu'il faut rester optimiste, car tel est notre rôle. Nous allons imaginer des solutions, nous allons accompagner et tout faire pour être au rendez-vous pour améliorer la situation de nos compatriotes.

Je dirai un mot sur le report des élections. Le Président du groupe de la majorité au Sénat a présenté une proposition de report des élections départementales et régionales après les élections présidentielles, c'est-à-dire assez loin dans le temps. Néanmoins, je suis d'accord avec M. Counil, compte tenu du contexte et vraisemblablement de la prolongation jusqu'au mois de juillet prochain d'une situation qui ne sera pas maîtrisée, on ne peut pas prendre une nouvelle fois le risque de tenir des élections avec une aussi faible participation. Telle sera la position que j'exprimerai au Président de l'ADF. La possibilité existe de trouver un accord avec le Gouvernement. Cela supposera des discussions. Les groupes politiques sont invités et convoqués à ce titre. Il est naturel que ces élections ne restent pas fixées à la date actuellement prévue.

Personne ne souhaitant intervenir, je vous propose de passer à l'étude des rapports.

La parole est à Mme Leroux, Présidente et rapporteur de la Commission Solidarité : Autonomie – Démographie médicale.

Commission Solidarité : Autonomie – Démographie médicale

SOUTENIR LES PARENTS FACE À LA FRAGILISATION DE LA FAMILLE

(Rapport n° 1)

Mme LEROUX, rapporteur. Lorsque nous aborderons le thème de la démographie médicale, je céderai la parole à Mme Cantin et à Mme Marie-Pierre Brosset pour nous présenter le sujet de la solidarité. Mme Brosset ne vient jamais à la tribune, mais elle est très efficiente. Elle travaille tout particulièrement sur le thème des personnes handicapées et sur le dossier de l'EPSM, qui est loin d'être simple à traiter.

Afin de renforcer notre politique en faveur de la petite enfance et l'adoption, il est proposé de réajuster la ligne de crédit par une inscription complémentaire de 4 600 €.

Il est proposé, pour 2020, de doter le service de PMI de nouvelles tables de consultations pour le nouveau site de Solidarité de Coulaines et ceux de Coëffort et de Mamers en cours de rénovation. Le coût d'une tablette est de l'ordre de 3 800 €. Nous disposons actuellement d'un crédit pour l'achat d'équipements PMI de 7 000 €. Le coût de l'inscription complémentaire nécessaire est de 4 600 €.

M. Le PRÉSIDENT : Le débat est ouvert.

Mme DEBOST. Nous avons été alertés hier soir par des membres de RESF, Réseau Éducation sans frontière, sur la situation très graves de plusieurs jeunes mineurs non accompagnés isolés qui ont dormi dehors plus de trois semaines à la gare Nord au Mans. Des bénévoles de la LDH et de RESF ont contacté l'ASE à plusieurs reprises pour lui demander leur prise en charge. L'ASE n'ayant pas donné suite à cette demande, ils ont accompagné ces jeunes au commissariat pour qu'ils soient protégés pendant la nuit ; le lendemain matin, ces mineurs ont été remis dehors.

Ces jeunes ont passé trois semaines dehors aux températures que nous connaissons actuellement sur le parvis de la gare nord. Un certain nombre d'entre eux sont repartis hier dans des trains, ont été arrêtés par la police ferroviaire parce qu'ils ne portaient pas de masque, certains n'ayant eu ni à manger ni vêtements chauds au comité de l'ARS.

Avec mon binôme, Gilles Leproust, nous avons fait une proposition de vœu pour réagir aux propos immondes d'Éric Zémour portant sur le travail des mineurs isolés non accompagnés. J'espère que nous pourrons débattre de ce vœu. Je suis fière du travail qu'accomplissent notre Département et tous les autres pour que la solidarité n'ait pas de couleur et qu'elle s'applique à tout être humain. Je crois dans la capacité du Département, quels que soient nos courants politiques, pour réaliser ce travail. Mais en l'occurrence, la situation dont je souhaite vous alerter me semble très grave. J'alerte donc Mme la Présidente à la solidarité pour que, rapidement, nous trouvions des solutions et que surtout nous ne laissions pas se reproduire de telles situations au cours de cet hiver. Je vous remercie infiniment de votre attention.

Mme LEROUX, rapporteur. En arrivant ce matin, vous m'avez fait part de cette situation. Je ne suis pas toujours informée de toutes les situations au fur et à mesure qu'elles se présentent. Dans les rapports, nous voyons encore inscrit « MIE » ; je ne sais, pour finir, quelle est la bonne appellation. J'avais intégré « mineurs non accompagnés ».

La semaine dernière, nous avons fait le point avec les services. Suite à la période du confinement, la plateforme nationale n'a pas fonctionné et n'a pas orienté vers les Départements les mineurs non accompagnés. C'est la raison pour laquelle nous avons relevé que le nombre de mineurs non accompagnés dans le Département était plutôt à la baisse. Tel est le constat.

La plateforme a repris son service et de premières arrivées sont constatées. Elles concernent des jeunes venant de Grèce, suite aux difficultés rencontrées dans ce pays.

Très souvent, nous sommes interpellés au sujet de mineurs non accompagnés. Encore faut-il vérifier l'âge de la minorité. Il ne faut pas oublier qu'ils sont confiés au service de l'aide à l'enfance du Département par le procureur. Des arrivées sont spontanées dans le cadre desquelles nous sommes chargés de l'évaluation. S'agissant du cas précis que vous rapportez, dont je me suis entretenue avec Mme Nathalie Pontasse, nous étudierons ce qui s'est passé au niveau du service. Je ne peux apporter, ce matin, à la tribune, de réponse précise sur ce cas particulier.

M. Le PRÉSIDENT. Si je comprends bien, nous n'avons pas été saisis de la situation. Pour ma part, je ne l'ai pas été directement et pourtant je reçois des communications et des informations de l'association à laquelle vous faites référence. Je suis surpris qu'elle ne m'ait pas directement saisi, ne serait-ce que pour m'en informer. Sans doute, des procédures sont-elles un peu contraignantes, mais ce sont celles prévues par la loi.

Je mets aux voix le rapport n° 1. *(Adopté par 27 voix pour et 14 abstentions.)*

FAVORISER L'AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES ET HANDICAPÉES

(Rapport n° 2)

Mme LEROUX, rapporteur. Les ajustements proposés à la présente décision modificative sont de - 123 200 € en dépenses d'investissement, soit -14,1 % par rapport au budget voté, et de + 300 000 € en recettes de fonctionnement, soit + 0,6 % par rapport au budget voté.

Au titre des actions 1 et 2 – Garantir la possibilité de rester le plus longtemps possible à son domicile (Personnes Âgées et Personnes Handicapées) –, relevons le soutien continu apporté par le Département aux services d'aide et d'accompagnement à Domicile (SAAD).

Pour 2020, il est proposé :

- un taux d'évolution maximum de 1 % pour les services habilités à l'aide sociale,
- de faire évoluer le tarif des SAAD non habilités, de 20,60 € à 20,80 €,
- de revaloriser, comme en 2019, de 20 centimes le tarif pris en charge par le Département pour les six services d'aide à domicile ayant signé un CPOM, compte tenu de l'augmentation des interventions de courte durée dans l'activité des services, de ses conséquences ainsi que de l'augmentation des remboursements liés aux frais de déplacement ;
- d'intégrer la préfiguration de la réforme de la tarification, avec une valorisation des heures GIR 1 et 2 à hauteur de 250 000 €.

Par ailleurs en 2020, le Département, dans le cadre de la convention pour la modernisation et la professionnalisation des SAAD pour la période 2018-2020 avec la CNSA, a poursuivi son action en faveur de ces services pour la structuration et l'accompagnement des SAAD.

Un effort exceptionnel du Département est consenti aux services d'aide et d'accompagnement à domicile, lié à la crise sanitaire.

Dans le cadre des plans de soutien et de relance et en lien avec le décret n° 2020-822 du 29 juin 2020, précisant les modalités de financement des services d'aide et d'accompagnement à domicile, le Département interviendrait en prenant en charge :

- . Pour les SAAD habilités en CPOM, le remboursement de la participation des usagers pour les heures non effectuées, dans le cadre des forfaits payés, à hauteur 130 000 € au titre de l'APA ;
- . Pour les SAAD non habilités : la compensation de la perte d'activité subie, déjà évoquée. Les SAAD sans CPOM devraient percevoir des paiements supérieurs à ceux prévus en temps normaux. L'estimation de la dépense est de 700 000 €.

Le financement de ces mesures se fera par redéploiement de crédits disponibles.

Il est ensuite proposé d'assurer une répartition équilibrée des ESSMS et le soutien aux ESSMS accueillant des personnes présentant un handicap lié à la crise sanitaire. Le Département a maintenu son soutien financier aux ESSMS PH en CPOM, sous la forme des dotations mensuelles fixées dans le cadre de la campagne budgétaire 2020.

Pour compenser les pertes d'activité, l'ARS a alloué aux établissements, en juillet 2020, une enveloppe de 1 million d'euros. Elle compensera les surcoûts supportés par les établissements, évalués, après retour de l'ensemble des établissements interrogés au mois de juillet, à hauteur de 2,4 millions d'euros. Nous avons tous eu l'occasion de siéger au sein des conseils d'administration des EHPAD. Je puis, pour ma part, attester que l'ARS a bien versé les financements au mois de juillet et août aux trois EHPAD où je me suis rendue.

Dans le cadre du plan de relance, il est proposé d'accompagner uniquement les ESSMS PH qui risquent de voir leur situation financière se dégrader suite aux effets de la crise sanitaire : dépenses exceptionnelles, surcoûts en personnel, perte des ressources usagers. Cet accompagnement spécifique est estimé à 250 000 € et pourra intervenir par redéploiement de crédits, compte tenu notamment du report d'un projet de l'ADAPEI dans le cadre de l'accueil familial.

Pour les ESSMS qui bénéficient d'une situation financière plus favorable, ou faiblement impactés, il est proposé d'atténuer les différents surcoûts par les réserves disponibles et d'en échanger lors des prochains dialogues de gestion.

S'agissant des investissements, le report sur 2021 s'établira à 123 200 euros et concerne la restructuration de l'EPAHD « Aujaleu » au Grand-Lucé, qui connaît un retard dans la programmation.

L'action 4 vise à assurer une répartition équilibrée des ESSMS par le soutien dans le cadre du plan de relance. Ainsi que je l'ai indiqué, le Département accompagne uniquement les établissements PH qui risquent de voir leur situation financière se dégrader. L'accompagnement spécifique, estimé à 250 000 €, pourra intervenir par redéploiement de crédit, compte tenu notamment du report d'un projet de l'ADAPEI dans le cadre de l'accueil familial.

Au titre des financements extérieurs, le concours de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) est destiné à couvrir, pour partie, les dépenses d'APA à domicile et en établissements. Au vu de l'évolution des dépenses et des participations constatées, notamment en 2019, une inscription complémentaire de 300 000€ est proposée, portant ainsi le budget à 22,1 M€. Les acomptes de la CNSA sur l'année « n » produisent des ajustements l'année suivante.

M. Le PRÉSIDENT. Le débat est ouvert.

M. CALIPPE. Lorsque les personnels des EHPAD sont touchés par la Covid ou suspectés de Covid, les personnels sont mis en retrait. Nous sommes alors obligés de faire appel à des intérimaires, ce qui n'est pas simple, dans la mesure où ils doivent suivre une période de formation, ce qui engendre des difficultés pour les EHPAD, y compris financières. Comment ferons-nous pour permettre aux EHPAD de continuer à s'occuper des résidents tels qu'ils le font quotidiennement avec grand professionnalisme et empathie ? Nous allons être confrontés à de fortes difficultés. La presse a annoncé que l'EHPAD Joliot Curie était touché, imposant d'employer du personnel pour combler les absences. Cela crée des difficultés d'organisation, mais également financières. Comment se préparer, si nous le pouvons, à une telle situation ? Comment nos collectivités peuvent-elles aider les EHPAD sur nos territoires respectifs ? Nous pourrions agir, certes, mais le processus ira s'accéléralant et créera davantage encore de difficultés que celles que nous connaissons. Mon intervention est davantage une réflexion qu'une question sur la façon dont nous pourrions intervenir afin que les résidents des EHPAD continuent à mener une vie normale dans les établissements que nous gérons.

M. PETIT-LASSAY. Je poursuis dans le même sens que Yves Calippe. Nous sommes confrontés à de grandes difficultés de recrutement des personnels soignants, infirmiers et aides-soignants. Il me semble que j'ai lu que la possibilité s'ouvrirait de recruter du personnel non qualifié pour remplacer les agents qui sont absents pour cause d'arrêt maladie lié à la Covid. J'avoue que cela m'inquiète. Les personnes âgées sont des personnes fragilisées qui nécessitent des prises en charge par des professionnels. Les faire soigner par des personnels non formés, non préparés à ce type de prise en charge, me soucie.

Mme LEMEUNIER. Je rejoins les propos de mes collègues. Pour travailler dans ce secteur, je puis affirmer qu'employer du personnel non formé au Covid est susceptible de propager le virus. Il nous faut être extrêmement vigilants et employer du personnel formé dans les EHPAD.

M. LEPROUST. Hier, a eu lieu une journée d'action des personnels hospitaliers devant la préfecture. Si ce domaine ne relève pas directement de notre compétence, il n'en reste pas moins que notre groupe souhaite

– j’espère que nous serons tous d’accord – que le Gouvernement réponde plus rapidement et fortement à la demande de revalorisation et de reconnaissance de ces personnels qui accomplissent un travail remarquable et qu’il s’engage plus amplement à former et à recruter des personnels, sans quoi la situation restera la même. Nous ne pourrions relever les défis afin que tous ceux et celles qui ont besoin de soins le fassent dans de bonnes conditions, y compris avec du personnel en souffrance. Il est une bonne chose que le Conseil départemental soit solidaire des demandes des personnels de ce secteur.

Mme DEBOST. En complément du propos de M. Leproust, j’ajoute qu’une alerte, il y a une ou deux semaines, portait sur la situation des aidants qui s’occupent des personnes âgées ou fragilisées. Un de nos sénateurs est d’ailleurs intervenu sur la question de la psychiatrie dans la Sarthe. Avoir recours à des personnels non formés n’est pas une panacée, mais le nombre de personnels hospitaliers ou travaillant dans les EHPAD renvoyé chez eux est tel que ce sont les familles qui doivent prendre le relais auprès des personnes âgées et malades. Je ne puis qu’appuyer le propos de M. Leproust et espérer que ces métiers soient revalorisés car le nombre de personnes formées et prêtes à faire ces métiers est insuffisant alors qu’elles sont indispensables. Ces métiers du cœur, à 95 % féminins, sont les moins bien payés dans notre pays.

M. Le PRÉSIDENT. Je rends au député ce qui n’appartient pas au sénateur, Jean-Carles Grelier !

M. GRELIER. Je remercie Mme Debost d’avoir évoqué cet appel lancé en faveur des personnels du monde de la psychiatrie car cette dimension est, selon moi, insuffisamment prise en compte. Tous les soirs, au journal de 20 heures, on nous rapporte le bilan sanitaire, le bilan économique, le bilan social, sans jamais évaluer le bilan humain. Or, depuis le printemps dernier, dans nos EHPAD, de nombreuses personnes âgées souffrent de ce que pudiquement on appelle « un syndrome de glissement ». Des personnes qui n’ont pourtant pas été affectées par la Covid se sont laissées aller, ont baissé les bras et rendu les armes parce qu’être désocialisées, privées de toutes visites et de tout contact physique avec l’extérieur a affecté leur moral et l’affectation du moral a affecté leur santé.

Jamais depuis ces derniers mois, nous n’avons compté autant d’adolescents affectés par des troubles mentaux, des décompensations à la sortie d’un confinement qui, parfois, a été très difficile – des adolescents enfermés entre quatre murs avec pour seul horizon des jeux vidéo au quotidien, parfois dans un climat familial pesant. Aujourd’hui, ces jeunes sont extrêmement fragiles. Or, la santé mentale n’est pas une priorité des gouvernements qui se sont succédé depuis vingt-cinq ans. Ces dernières années, 40 000 lits de psychiatrie ont été fermés. Les moyens alloués à la psychiatrie ne permettent pas de rendre aussi efficaces que nécessaire les consultations dans les territoires.

La plupart des personnes sont privées d’accès au monde de la santé mentale, laquelle affecte 12,5 millions de Français qui souffrent d’un petit syndrome dépressif et passager, de quelques semaines, jusqu’à des maladies psychiatriques plus graves et plus installées. Soit un coût de 109 milliards d’euros annuels pour notre système de santé. La psychiatrie se place sous à peu près toutes les lignes de priorité : le Ségur de la santé ou la loi de transformation du système de santé n’a rien dit sur la psychiatrie et la souffrance des personnels de santé, qui, après la pression de la Covid dans les hôpitaux pendant tout le printemps, figurent aujourd’hui parmi les plus touchés. C’est une réelle préoccupation. Merci, ma chère collègue, d’avoir réintroduit ce sujet dans le débat, car il ne doit pas nous échapper. En effet, nous sommes tous potentiellement des sujets de santé et de santé mentale. En cette matière comme dans tous les domaines de la santé, nous devons nous efforcer d’offrir à nos concitoyens des moyens efficaces de prise en charge, au plus près de chez eux et dans les délais les plus rapides.

M. PETIT-LASSAY. Il ne faut pas oublier que dans les prisons de France, 45 % des détenus présentent des troubles psychiatriques. L’abandon de la prise en charge d’un certain nombre de personnes par la psychiatrie en fait des délinquants. La psychiatrie ne répondant plus à sa mission de santé nationale, des solutions sont venues en substitution. C’est ainsi que nombre de ces patients, qui devraient être pris en charge sur un plan sanitaire, sont incarcérés

M. Le PRÉSIDENT. Lorsque j'étais parlementaire, je me souviens avoir effectué des missions dans les centres pénitentiaires et les prisons. Il y a une dizaine d'années, le taux atteignait alors 33 %. Le chiffre que vous avez cité montre que nous sommes loin de nous améliorer. C'est extrêmement inquiétant.

Madame la Présidente, après ces bonnes nouvelles, vous avez la parole !

Mme LEROUX, rapporteur. Je tiens le choc ! Les différentes interventions participent de constats que nous dressons tous. En raison de la Covid, nous pouvons parler de double peine. Nous avons souvent eu l'occasion d'évoquer dans cette assemblée les difficultés de recrutement dans ces métiers, accentuant encore le problème.

Au cours de la semaine dernière, les responsables d'EHPAD se sont retrouvés pour se concerter sur la formation des personnes employées en contrat temporaire afin de remplacer les personnes malades. Il est donc procédé par mutualisation pour améliorer la formation, qui est courte, et être efficaces sur des remplacements.

Pour les oubliés des primes et revalorisation de salaire, il semblerait que l'État ait pris des dispositions de revalorisation des personnels à compter de septembre 2020 à hauteur de 180 euros par mois.

Nous ne pouvons que regretter le constat sur la psychiatrie que nous dressons depuis des années. Lorsque des pédopsychiatres des divers établissements cessaient leur activité, ils n'étaient pas remplacés. Le même bilan peut être établi au fil des années pour la psychiatrie adulte. La succession des manques a abouti au constat que vous avez tous fait. Nous n'avons pas de réelle de solution.

Pendant toute la période de confinement, les aidants ont également connu des difficultés, avec toutes les conséquences qu'elles ont engendrées.

Le Département continuera à travailler sur ces thèmes, du moins pour ceux qui relèvent de sa compétence, avec les différents partenaires, notamment l'ARS, pour tout ce qui relève du domaine de la santé.

M. Le PRÉSIDENT. La question soulevée par M. Grelier sur la psychiatrie concerne tout particulièrement le Département en raison des enfants qui sont placés sous notre responsabilité et dont le nombre progresse. En quelques années, il est passé de 1 100 à 1 500, certains enfants posant parfois des problèmes aigus qui relèveraient de l'établissement de santé médical.

C'est une question qu'il convient de faire évoluer, ne serait-ce qu'au niveau départemental. Nous avons alerté le préfet et les ministères. Pour l'heure, force est de constater que rien ne bouge.

Nous avons besoin de l'appui du domaine médical. Je sais que les services se heurtent très régulièrement à une carence – je reste poli et dans l'euphémisme –, qui n'est plus acceptable au regard du nombre de cas qui nous sont signalés. Vous avez raison de poser le doigt sur un sujet aussi grave et qui doit évoluer. N'oublions pas, ainsi que je l'ai indiqué dans mon propos introductif, que la politique de la santé et de la sécurité sociale est une compétence régaliennne.

L'État a tendance à s'occuper de beaucoup de choses qui nous concernent directement, que nous faisons très bien. Il ajoute aux Départements différentes préconisations. Mais j'aimerais qu'il s'occupe en priorité de ce qu'il a à faire.

Plus personne ne souhaite intervenir, je mets aux voix le rapport n° 2. *(Adopté à l'unanimité, par 40 voix pour).*

PROTÉGER LES PLUS VULNÉRABLES
PAR UNE PRÉVENTION ET UNE PROTECTION RENFORCÉES
(Rapport n° 3)

Mme LEROUX, rapporteur. L'ajustement proposé à la présente décision modificative n° 2 concerne l'évolution du budget du Foyer de l'enfance. L'ouverture des nouvelles structures a pris du retard au cours de l'année 2020, avec pour conséquence l'accueil d'un nombre d'enfants et de jeunes supérieur à la norme.

Le comité de surveillance s'est réuni la semaine dernière. L'accueil du Foyer est dimensionné pour huit, dix ou douze enfants ou jeunes, alors qu'il en accueille actuellement 25, voire 30. Une dizaine est âgée d'environ dix ans. Dans le cadre de la protection de l'enfance et de l'accueil d'urgence, notamment les week-ends, logiquement, l'accueil d'urgence est de 72 heures. À la suite, l'enfant ou le jeune est réorienté. Cela n'a pas été le cas depuis le début de l'année 2020.

Pour faire face à ces dépenses, il convient d'ajouter 58 000 euros, répartis de la façon suivante :

- . 35 000 euros concernent la rémunération de contractuels hospitaliers supplémentaires. Je souligne que le directeur n'a pas eu de difficultés à recruter du personnel dont le premier contrat a été prolongé.
- . Les frais de gardiennage représentent 7 500 euros et les frais d'alimentation 15 500 euros.

Il convient d'ajouter cette somme de 58 000 euros et de l'inscrire au budget de l'unité d'accueil d'urgence-centre maternel au titre du fonctionnement.

M. Le PRÉSIDENT. Personne ne souhaitant intervenir, je mets aux voix le rapport n° 3. *(Adopté, par 26 voix pour et 14 abstentions.)*

Mme LEROUX, rapporteur. Je me vois dans l'obligation d'intervenir, car je ne comprends pas cette abstention. Il a bien fallu prendre en charge ces jeunes et ces enfants, les nourrir, assurer du gardiennage. La dépense est faite.

M. Le PRÉSIDENT. Merci, Madame la Présidente, de votre billet d'humeur !

Mme CANTIN, rapporteur. Chère présidente, gardez votre bonne santé mentale comme nous l'a rappelé M. Grelier !

GARANTIR UNE OFFRE DE SOINS DE PROXIMITÉ ASSURER ET CONFORTER LE SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS
(Rapport n° 4)

Mme CANTIN, rapporteur. L'ajustement proposé à la présente décision modificative n° 2 est de 134 800 € en dépenses d'investissement, qui se répartissent entre l'offre de soin de proximité et le service d'incendie et de secours.

S'agissant de l'offre de soins de proximité, deux actions sont concernées :

D'une part, le programme de soutien à la construction des maisons de santé au titre duquel il vous est proposé une diminution de 80 000 € en dépenses d'investissement. Considérant qu'un certain nombre de projets de maisons de santé pluridisciplinaires ont pris du retard, nous n'aurons pas à abonder cette dépense.

D'autre part, au titre du programme de soutien aux actions de prévention et de promotion de la santé, s'il convient, certes, de rappeler les responsabilités de l'État, nous marquons, quant à nous, notre volonté unanime, partagée au sein de cette assemblée, de promouvoir des éléments qui permettront de renforcer l'attractivité de notre Département auprès des professionnels de santé et d'assurer une solidarité auprès des Sarthois. C'est pourquoi nous avons pris la décision de soutenir l'action du professeur Denis dans le cadre de la prévention et du dépistage du cancer du poumon et de l'application antitabac Smokecheck.

Pour soutenir cette étude, un investissement avait été programmé à hauteur de 234 944 euros, qui devait se répartir sur trois ans. Considérant le succès et le retour des résultats de ces deux premières années, il a été proposé d'abandonner la troisième année d'études, dans la mesure où les résultats rapportés au nombre de personnes qui s'étaient inscrites à cette opération étaient satisfaisants. Cela nous amène à un crédit de dépenses de 149 200 euros.

Le projet de Centre d'enseignement hospitalodentaire est important car il a pour vocation à amener le plus rapidement possible des étudiants en odontologie sur le site du Mans. Le programme cofinancé par le Département et par Le Mans Métropole qui devait être lancé dès cette année 2020 ne le sera qu'en 2021, sur une seule année. Il vous est donc proposé de désinscrire 100 000 € de crédits de paiement et de les repositionner sur l'exercice 2021.

Monsieur le Président, nous nous félicitons avec vous de la pose de la première pierre du centre de cancérologie, qui est un outil majeur, à laquelle vous avez participé la semaine dernière. Mais vous y reviendrez certainement.

S'agissant du SDIS, signalons deux sujets d'importance.

D'une part, une opération que Mme Crnkovic nous a fait partager par une intervention sur l'installation des caméras de surveillance qui ont pour vocation une meilleure détection et une meilleure localisation des feux de forêt. Un certain nombre d'élus sont invités par le SDIS. Nous avons l'occasion d'y participer cette semaine. Ce projet évite les embolisations des services de secours par des éléments susceptibles d'intervenir à l'avenir en raison du changement climatique. Il participe, en outre, au déploiement des secours le plus rapide possible et de façon la plus pertinente qui soit.

Ce programme de déploiement des caméras localisées, dont vous pouvez consulter la carte sur le site du Département, est estimé à 1 200 000 € HT et est cofinancé par le Département et par Le Mans Métropole. Les caméras seront opérationnelles assez rapidement, dès 2021. Pour ajuster la dépense, il est proposé d'inscrire, en crédit de paiement, la somme de 360 000 €.

Il est proposé que M. le Président signe la convention triennale entre le Département de la Sarthe et le SDIS pour les trois ans qui viennent, à compter de 2021, cette convention financière arrivant à échéance au 31 décembre 2020.

La convention formate la contribution départementale au soutien de ce service éminemment important, indépendamment des actions liées à la construction des centres de secours, puisque nous discutons, pour l'heure, de la dotation globale. Il vous est proposé à partir de 2021 un taux d'évolution retenu à 0,8 %.

AU BP 2020, un crédit de 100 000 euros a été inscrit au titre des extensions des centres de secours et d'incendie de Noyen-sur-Sarthe, Dissay-sous-Courcillon, Vallon-sur-Gée et Chantenay-Villedieu. Au vu de l'avancement des différents investissements des deux projets Vallon-sur-Gée et Chantenay-Villedieu, il vous est proposé d'inscrire des crédits de paiement supplémentaires à hauteur de 4 000 € par ajustement de l'échéancier de paiement.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, nous vous proposons un ajustement global proposé à hauteur de 134 800 euros.

M. Le PRÉSIDENT. Ce rapport comprend deux parties importantes. D'une part, les services de secours et d'incendie. À une époque, en lien avec le directeur départemental, j'avais souhaité que nous puissions réagir face aux indications de réchauffement climatique. Vous vous souvenez de cette journée du 25 juillet 2020, au cours de laquelle nous avons engagé en même temps l'ensemble de nos forces pour éteindre vingt-cinq feux. Auparavant, un énorme incendie s'était déclaré sur l'agglomération mancelle et encore avant nous avons déploré l'incendie de Notre-Dame. Ces événements nous ont amenés à étudier ce que nous pouvions faire. Nous cofinancions cet investissement avec la Communauté urbaine.

Fin de l'enregistrement.

Le débat se poursuit, MM. GRELIER et CALIPPE sont intervenus.

M. Le PRÉSIDENT. Personne ne souhaitant intervenir, je mets aux voix le rapport n° 3. *(Adopté à l'unanimité, par 40 voix pour).*

ENCOURAGER L'INNOVATION SOCIALE

(Rapport n° 5)

Mme LEROUX, rapporteur.

M. Le PRÉSIDENT. Personne ne souhaitant intervenir, je mets aux voix le rapport n° 5. *(Adopté à l'unanimité, par 38 voix pour).*

Commission Aménagement des territoires, Agriculture, Développement durable

PRESERVER NOTRE ENVIRONNEMENT ET NOTRE CADRE DE VIE

(Rapport n° 14)

M. BOUSSARD, rapporteur.

M. Le PRÉSIDENT. Personne ne souhaitant intervenir, je mets aux voix le rapport n° 3. *(Adopté à l'unanimité, par 39 voix pour).*

CONTRIBUER AU MAINTIEN D'UNE AGRICULTURE DYNAMIQUE

(Rapport n° 15)

M. BOUSSARD, rapporteur.

M. PETIT-LASSAY est intervenu.

M. Le PRÉSIDENT. Personne ne souhaitant intervenir, je mets aux voix le rapport n° 3. *(Adopté à l'unanimité, par 41 voix pour).*

ACCOMPAGNER LES COMMUNES ET LES INTERCOMMUNALITES

(Rapport n° 16)

M. BOUSSARD, rapporteur.

Mme LECOR est intervenue.

M. Le PRÉSIDENT. Personne ne souhaitant intervenir, je mets aux voix le rapport n° 3. *(Adopté à l'unanimité, par 42 voix pour).*

PROTEGER LA RESSOURCE EN EAU ET VALORISER NOS COURS D'EAU

(Rapport n° 17)

M. BOUSSARD, rapporteur.

Mme DEBOST, MM. LORNE et CHEVALIER sont intervenus.

M. Le PRÉSIDENT. Personne ne souhaitant intervenir, je mets aux voix le rapport n° 3. *(Adopté à l'unanimité, par 42 voix pour).*

Commission Développement numérique et Réseaux électriques

DEVELOPPER LE NUMERIQUE DANS L'EXERCICE DE NOS POLITIQUES PUBLIQUES

(Rapport n° 8)

Mme CRNKOVIC, rapporteur.

M. Le PRÉSIDENT. Personne ne souhaitant intervenir, je mets aux voix le rapport n° 3. *(Adopté à l'unanimité, par 41 voix pour).*

MODERNISER LES RESEAUX ELECTRIQUES ET FAVORISER LA TRANSITION ENERGETIQUE

(Rapport n° 9)

Mme CRNKOVIC, rapporteur.

M. Le PRÉSIDENT. Personne ne souhaitant intervenir, je mets aux voix le rapport n° 3. *(Adopté à l'unanimité, par 41 voix pour).*

CONTROLE DE LA TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE 2018

(Rapport n° 10)

Mme CRNKOVIC, rapporteur.

M. Le PRÉSIDENT. Personne ne souhaitant intervenir, je mets aux voix le rapport n° 3. *(Adopté à l'unanimité, par 42 voix pour).*

La séance est suspendue à 12 heures 30

La séance est reprise à 14 heures 35 sous la présidence de M. Le Mèner, Président de l'Assemblée départementale de la Sarthe.

Secrétaire de séance : M. Jean-Carles Grelier.

Commission Réussite éducative et Citoyenneté

DONNER LES MEILLEURES CONDITIONS DE REUSSITE AUX COLLEGIENS

(Rapport n° 11)

M. VALLIENNE, rapporteur.

Mme HEUZÉ est intervenue.

M. Le PRÉSIDENT. Personne ne souhaitant intervenir, je mets aux voix le rapport n° 3. *(Adopté à l'unanimité, par 41 voix pour).*

CONTRAT DE PARTENARIAT (CP) POUR LA RECONSTRUCTION DES COLLEGES D'ARNAGE, DE COULAINES, DE PIERRE-GILLES DE GENNES (EX MAROC-HUCHEPIE) AU MANS ET DE NOYEN-SUR-SARTHE

(Rapport n° 12)

M. VALLIENNE, rapporteur.

M. Le PRÉSIDENT. Personne ne souhaitant intervenir, je mets aux voix le rapport n° 3. *(Adopté à l'unanimité, par 41 voix pour).*

Commission Infrastructures routières

INVESTIR DANS LE RESEAU ROUTIER DEPARTEMENTAL POUR FACILITER LES DEPLACEMENTS

(Rapport n° 13)

M. BEAUCHEF, rapporteur.

Reprise de l'enregistrement.

M. le PRÉSIDENT. Certains se plaignent d'un retard de trois mois. Mais que représentent trois mois quand il s'agit de faire passer camions et voitures dans le lotissement ! À leur place, je préférerais six mois ou un an de retard ! Il faut être cohérent.

J'ai proposé, si cela s'avérait nécessaire, que l'on trouve les aménagements utiles au passage rue de la Gare. Sachant qu'un trafic poids lourds intervient par Beillé et Tuffé et non par Connerré, je ne vois pas où est le problème posé par le trafic routier. En revanche, je vois où se posent les problèmes quand il s'agit de faire passer les camions dans les lotissements. J'ai, en effet, déjà reçu les pétitions des quelque deux cents riverains qui jusqu'ici vivaient dans un lotissement sans circulation et vers lequel la commune propose de renvoyer le trafic ! Ne soyons donc pas pressés de le faire ! Tel est le point de vue que j'ai exprimé au nouveau maire et à son adjoint. Je ne comprends pas que l'on revienne sur le sujet.

Nous avons pris le temps de trouver les financements. Je vous rappelle que nous avons économisé seize millions d'euros dans cette opération en ne la réalisant pas au moment où elle nous fut demandée. Nous lançons le chantier du viaduc, son calendrier court jusqu'en 2023, et l'on nous explique qu'il y aurait un problème de retard de trois mois ! Je suis désolé, pour moi, il n'y en a pas.

M. BEAUCHEF, rapporteur. De surcroît, la situation économique est telle aujourd'hui que l'on ne connaîtra pas un afflux de poids lourds dès l'ouverture du diffuseur. La montée en charge des flux sera progressive. On n'imagine pas atteindre dès l'ouverture de la barrière le niveau théorique des flux.

Le cadre défini par le Président du Département prévoit une rencontre d'échanges techniques entre la ville et les services. Je ne souhaite pas intervenir sur les éléments techniques d'information tant que cette réunion ne s'est pas tenue. Car derrière l'itinéraire idéal, il y a le côté pratique – le Président l'a rappelé, – c'est-à-dire l'avis de nos concitoyens. Il est vrai que pourrir la vie d'un quartier entier en raison d'une idée que l'on conçoit sur le papier n'est pas nécessairement la bonne façon de faire. Il faut prendre en compte les éléments de nature à sécuriser un itinéraire. Quel itinéraire serait le plus sécurisé ? Entrer dans un quartier pavillonnaire n'est pas le plus rassurant. Je verrai cela avec les élus de Connerré dans une quinzaine de jours. Il faut que nous tirions un bilan coût-avantage des options possibles. Il ne s'agit pas d'une solution à trois ans, mais à trois mois, dans un contexte où le trafic ne sera pas le trafic attendu.

M. VERNHETTES. Je m'exprime dans cette assemblée pour la première fois. Je souhaite d'abord remercier toutes et tous pour l'accueil que vous m'avez réservé lors des premières réunions, que ce soit en assemblée permanente ou en première commission. Je m'efforcerai, pour le temps qui nous reste, d'apporter mon humble contribution aux travaux de cette noble assemblée.

Je voudrais alerter sur les problèmes de sécurité liés à l'ouverture du diffuseur de Connerré. Si le diffuseur ouvre avant la création de la première partie du barreau, nous allons générer un trafic important rue de la gare, à Connerré, même si la montée en charge sera progressive. La D323 traverse Saint-Mars-la-Brière et charrie 18 000 véhicules/jour dont 3 000 poids lourds. Si 10 % de ces poids lourds empruntent l'autoroute, 300 poids lourds passeront rue de la Gare à Connerré, une rue de six à sept mètres de large, dotée de trottoirs de 80 cm alors que nous avons là une sortie d'école. J'alerte chacun sur le danger ainsi créé, les nuisances générées sur la voie, surtout pour les maisons proches. Un camion qui passe à 80 cm d'une maison la fait trembler et risque de causer de graves dommages. Je vous engage, à titre indicatif, à faire passer un huissier

préalablement – mais tout le monde sait que le passage d'un huissier à Connerré est chose normale ! Au-delà de la plaisanterie, chacun perçoit les dangers, ne serait-ce que pour un temps limité de deux ou trois mois.

Les élus de Connerré sont prêts à échanger sur le parcours, mais une différence de date d'ouverture entre le diffuseur et le barreau pose un problème certain.

M. BEAUCHEF, rapporteur. Effectivement, nous ne prenons pas cela à la plaisanterie, nous prenons le sujet au sérieux, car il peut avoir des conséquences importantes. Encore une fois, la première étape consistera en la réunion consacrée aux solutions techniques entre les élus de Connerré et les services du Département. Plusieurs solutions de voirie sont envisagées ; des solutions contre-intuitives seront examinées tant il est vrai que ce qui semble la meilleure solution ne l'est pas toujours. Il convient donc d'étudier les flux. Il faut surtout garder son calme, car nous traitons une période courte sans visibilité sur le trafic. Un trafic est escompté et j'espère que l'argent public que nous avons engagé sur cet échangeur sera porteur, que l'échangeur recevra du trafic et aidera à délester le trafic poids lourds de Saint-Mars-la-Brière. Ce serait une bonne chose, mais nous n'en avons pas la garantie ; il servira peut-être à la desserte locale et non à un délestage de la route, car nous n'avons aucune garantie que les poids lourds passeront par Saint-Mars-la-Brière pour rejoindre l'autoroute. Vraisemblablement, ce ne sera pas le cas, il est même probable qu'ils voudront l'éviter. Il faut être prudent sur cette question. Gardons-nous de tout a priori.

Cela fait vingt ans que nous entendons parler du diffuseur. Il sera ouvert. Un calage peu agréable de quelques mois reste à opérer ; ce n'est pas agréable et nous devons tous y mettre du nôtre. Mais le diffuseur arrive, c'est le sens de l'histoire. On ne peut dire que les choses ne sont pas faites. Il est enfin réalisé. Bien sûr, nous aurions préféré qu'il intervienne dans un contexte plus favorable, sans retard de travaux en raison de la Covid et une activité économique performante, démontrant ainsi immédiatement l'utilité du diffuseur. L'ensemble de ces éléments ne seront peut-être pas au rendez-vous le jour J mais le diffuseur est là. Il est ainsi répondu à cette demande ancienne. Nous veillerons à ce que tout se passe au mieux sur le terrain lors de l'ouverture de l'échangeur. Le concessionnaire autoroutier et nos cofinanceurs ne comprendraient pas un délai supplémentaire.

Mme LEMEUNIER. J'entends bien ces propos. Nous sommes satisfaits que cet échangeur se réalise, cela fait longtemps que notre territoire l'attendait pour son développement économique et touristique ; notre territoire avait besoin de cet équipement. Aujourd'hui, nous sommes confrontés au décalage entre l'ouverture du diffuseur et du barreau. Nous l'entendons bien. Élus et riverains demandent un accompagnement. Notre collègue Patrice Vernhettes a décrit la problématique qu'engendrera le décalage. Je voudrais surtout alerter sur le fait que nous ne souhaitons pas être un Saint-Calais *bis*. Nous ne voulons pas d'une solution qui perdurerait dans le temps et qui se traduirait par le passage des poids lourds dans la commune. Nous voulons protéger les riverains de la nuisance sonore et sécuritaire. Nous soutiendrons les riverains et les élus qui sont favorables au projet et qui veulent l'accompagner.

Où en est la DUP de la seconde phase des travaux ?

M. BEAUCHEF, rapporteur. La DUP est faite, nous en avons demandé la prolongation.

Je vous souhaite le destin de Saint-Calais ! Saint-Calais est un problème réglé.

Aujourd'hui, cette ville bénéficie d'une déviation, d'un magnifique viaduc et d'une écoroute remarquable. Je vous souhaite le destin de Saint-Calais ! Forcément, cela prend du temps, c'est compliqué. Les habitants de Saint-Calais en ont souffert pendant des années, mais désormais le problème est réglé, et, au surplus, de belle manière. Rassurez-vous ! Avec un décalage de quelques mois, les travaux dans leur ensemble seront effectués. Plus on approche de Noël, plus l'envie des cadeaux croît, c'est logique. On s'approche du but.

M. le PRÉSIDENT. Sur la déclaration d'utilité publique, pour que les choses soient bien claires, je précise que tout a été fait dans les temps. La prorogation de l'utilité publique a été demandée, elle nous accorde les délais nécessaires et fixe les contraintes de procédures nouvelles nécessaires avant d'entreprendre un ouvrage.

Pour l'heure, nous ne parlons pas de la construction du viaduc, mais des trois mois de délai nécessaires pour terminer l'aménagement d'une liaison provisoire pour éviter que les camions continuent d'emprunter leur itinéraire actuel qui passe rue de la Gare, que j'emprunte très régulièrement, et où les riverains sont habitués depuis des décennies à y voir défilier des poids lourds.

Le choix retenu par la commune est de faire passer camions et voitures dans un lotissement. Je veux que cela soit dit. Que les élus de Connerré expliquent bien leur choix. Je ne veux pas recevoir le lendemain de l'ouverture les riverains qui viendraient protester. Nous assumerons le projet collectivement. Madame Lemeunier, Monsieur Vernhettes, n'hésitez pas, nous serons solidaires, car vous allez recevoir ces riverains, qui sont déjà nombreux à s'être manifestés. N'hésitez pas, nous serons à vos côtés pour expliquer que la solution retenue est celle-là.

Le retard est de trois mois, soit la durée du confinement ; c'est ainsi et nul n'y peut rien. Cofiroute, quant à lui, n'a pas arrêté ses travaux et sera au rendez-vous. Nous serons au rendez-vous de la livraison de cette opération fin 2022 ou 2023, l'ensemble comprenant un viaduc et le raccordement définitif au rond-point de l'ancienne route nationale. Cela mérite une explication.

Ce raccordement est possible grâce à des financements obtenus du Conseil régional. Au lieu de dépenser seize millions d'euros pour l'échangeur, nous les avons conservés dans notre budget Routes. Il faudra demander des participations à l'État, ce sera l'occasion de préciser nos demandes car il reste des travaux routiers à entreprendre dans le département. Mais, d'ores et déjà, les populations de Connerré peuvent être rassurées sur la volonté du Département de finaliser entièrement cette opération comprenant le viaduc, contrairement à ce que j'ai pu entendre encore dans le secteur. Arrêtons donc de diffuser de mauvaises et de fausses nouvelles ! La programmation sera respectée, un viaduc de 71 mètres sera construit. Il sera plus court de 50 mètres que celui de Saint-Calais et donc encore plus facile à réaliser ! Nous le ferons. Telles sont les nouvelles que vous pouvez apporter ; pour le reste, cela ne dépend pas de nous, nous pourrions encore parler longtemps !

Mme LEMEUNIER. Il est vrai que le premier choix retenu avait été celui du passage dans le lotissement, mais aujourd'hui chacun s'accorde pour un passage rue de la Gare et non dans le lotissement. Je pense que le nouveau maire de Connerré a acté ce fait.

Je ne faisais que poser une question pour savoir où en était la DUP, je ne mets nullement en question tout le travail qui est fait.

M. BEAUCHEF, rapporteur. Je remercie le service des routes pour la qualité de l'investissement dans ce dossier. Effectivement, des chantiers de cette envergure nécessitent un travail important. Les sommes en jeu ne sont pas négligeables. Il reste des calages techniques à faire en lien avec la mairie de Connerré, qui fera la part des choses. Il n'y a pas lieu de s'emballer pour trois mois. Le projet se réalisera selon le calendrier ajouté du décalage, mais il est inscrit dans le marbre de la DUP. Nous n'avons pas le choix, nous ne pouvons revenir en arrière. Les investissements sont énormes et nous ne débattons aujourd'hui que d'une infime partie des sommes en jeu. Il faut garder notre calme et notre sérénité : cela se fera.

M. Le PRÉSIDENT : Ainsi que la voie verte !

M. BEAUCHEF, rapporteur. Oui, elle figure dans le rapport. Elle avance bien. Lors du débat sur la mobilité, nous en reparlerons. La voie douce est pensée et rationnelle. Simplement, on ne peut autoriser le trafic dans des quartiers sans qu'ils soient sécurisés. Encore une fois, le dialogue est instauré aujourd'hui entre la mairie de Connerré et les services du Département. Je crois beaucoup aux responsabilités locales. Lorsqu'un projet traverse une commune c'est d'abord aux élus municipaux d'avoir leur mot à dire. Je ne sous-estime pas l'importance de la représentation des Conseillers départementaux, sinon je ne siégerais pas ici, mais je reste persuadé que nous trouverons des solutions avec les élus locaux sans avoir à affoler tout le monde. Dans un climat de défiance et de complotisme généralisé, certains sont persuadés que « cela ne se fera pas ». Quant

à nous, nous sommes sûrs du contraire. Les trois mois de retard ne constituent pas la preuve que cela ne se fera pas.

Abordons maintenant les recettes d'investissement du protocole routier qui concernent la RD 357 Est. Notons une recette supplémentaire de la commune de Connerré en vue de la réalisation du cheminement piéton vélo prévu parallèlement à la réalisation du barreau. C'est là une recette effective, puisque les travaux seront effectivement réalisés. Les tableaux du rapport indiquent les montants des mouvements au titre des aménagements d'itinéraires.

Les paiements de l'aide à la voirie communale sont naturellement affectés d'un décalage.

Relevons l'affectation sur l'autorisation de programme 2020 des subventions au profit des communes : 17 335 € pour la commune de Moulins-le-Carbonnel (travaux de réalisation d'un tapis d'enrobés sur une section de la RD 56) ; 66 991 € pour la commune de Montfort-le-Gesnois (travaux de réalisation d'un tapis d'enrobés et structure sur une section de la RD 20) ; 17 820 € pour la commune d'Avezé au titre des travaux de réfection sur une voie communale desservant une aire à matériaux départementale. Si vous en êtes d'accord, nous déciderons une dérogation pour la commune de Laigné-en-Belin que nous continuerons à aider malgré son retard dans le dépôt du dossier.

L'axe 2 vise à entretenir et exploiter les réseaux. Les variations sont importantes à la section de fonctionnement et un peu moins à la section d'investissement. Sur l'entretien, nous avons pu entreprendre bien des choses que vous avez pu constater dès la sortie du confinement Covid. En nombre, les agents du Département étaient à l'œuvre sur l'ensemble de notre réseau routier. Les tableaux figurant au rapport synthétisent les opérations.

L'axe 3 sur la sécurité routière est marqué par une progression des dépenses d'investissement au titre des travaux.

L'axe 4 porte sur la gestion du parc départemental. Nous tirons les conséquences de la baisse du prix des produits pétroliers, dont nous sommes très dépendants, qui conduit à des ajustements entre le budget principal et le budget annexe.

Voilà pour l'essentiel de ce rapport.

M. le PRÉSIDENT. *Personne ne souhaitant intervenir, je mets aux voix le rapport n° 13. (Adopté, par 27 voix pour et 14 abstentions.)*

La parole est à M. Chevallier, Président et rapporteur de la commission Insertion et Logement.

Commission Insertion et Logement

RENFORCER NOS DISPOSITIFS D'INSERTION PROFESSIONNELLE POUR LES BÉNÉFICIAIRES DU RSA

(Rapport n° 6)

M. Samuel CHEVALLIER, rapporteur. La délibération porte sur les 2 millions d'euros en faveur du RSA. Bien des choses ont déjà été dites lors des débats introductifs. Nous vous proposons donc d'ajouter 2 millions d'euros à notre budget de 2020 au titre de l'allocation du RSA afin de faire face à la montée du nombre d'allocataires. Sur cette somme, une partie couvre l'absence de contrôles et de sanctions non appliqués durant le confinement.

M. le PRÉSIDENT. Personne ne souhaitant intervenir, je mets aux voix le rapport n° 6. *(Adopté, par 39 voix pour.)*

FACILITER L'ACCÈS AU LOGEMENT ET FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT D'UN HABITAT DE QUALITÉ

(Rapport n° 7)

M. Samuel CHEVALLIER, rapporteur. Les ajustements proposés à la présente décision modificative n° 2 sont de :

+279 500 € en dépenses d'investissement, soit une variation de +7,8 % par rapport au budget voté,
+202 000 € en recettes d'investissement, soit une variation de +18,6 % par rapport au budget voté qui correspond aux aides à la pierre. L'État accélère ses versements, ce qui nous permettra de répondre un peu mieux aux besoins des bailleurs sociaux, même si le contexte est parfois difficile, et de participer à la relance du secteur du bâtiment.

Notons un fléchage à hauteur de 100 000 euros en vue d'aider à la prise en compte de loyers impayés dans le cadre du FSL. En effet, la crise sanitaire générant une crise sociale et économique, nous réaffectons 100 000 euros pour aider aux loyers impayés.

M. le PRÉSIDENT. Personne ne souhaitant intervenir, je mets aux voix le rapport n° 7. (*Adopté, par 39 voix pour.*)

La parole est à Mme Rivron, Présidente et rapporteur pour nous présenter les rapports de la Commission Attractivité du Département : Culture, Sport, Tourisme, Enseignement supérieur.

Commission Attractivité du Département :
Culture, Sport, Tourisme, Enseignement supérieur

**FAIRE RAYONNER LA SARTHE GRÂCE À LA CULTURE,
AU SPORT ET À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

(Rapport n° 18)

Mme RIVRON, rapporteur. Nous vous présentons une DM assez limitée.

L'action 2 – Soutenir les acteurs locaux au niveau culturel et patrimonial – est marquée par une dépense réduite de 15 000 euros.

Nous avons voté une autorisation de programme de 30 000 euros pour favoriser les projets portés par les communes. Par ailleurs, la commune de la Ferté-Bernard s'est engagée dans une restauration historique de l'église Notre-Dame-des-Marais, d'où une AP supplémentaire proposée de 185 916 euros, assortis des crédits associés sur les exercices 2021 et 2022.

Au titre de l'action 3 – Contribuer au développement de la lecture publique –, nous inscrivons 20 000 € en dépenses de fonctionnement ; +12 000 € en recettes de fonctionnement qui correspondent à des subventions de la DRAC. Je précise que le confinement a été marqué par le succès de Médiabox.

Au titre de l'action 4 – Préserver et diffuser les fonds et collections des archives départementales –, nous proposons d'ajuster de 34 556 euros les dépenses d'investissement en vue de restaurer et de préserver les archives.

Au titre de l'action 6 - Soutenir les acteurs locaux et associatifs au niveau sportif –, nous proposons une inscription en réduction de 614 000 euros des dépenses d'investissement qui seront reportées en 2021 et 2022 puisque le contexte sanitaire ne nous a pas permis d'engager les travaux prévus ; par ailleurs, les équipes communales ayant été soumises aux élections, nous n'avons pas eu de demandes de rénovation des équipements sportifs.

M. Le PRÉSIDENT. La discussion générale est ouverte.

Mme HEUZÉ. Je voudrais intervenir sur le champ de la culture à deux titres.

Je veux d'abord remercier le Département pour le soutien apporté aux acteurs culturels locaux et aux artistes. D'ailleurs, la commission permanente votera, au titre du plan de relance, un soutien financier à plusieurs organisateurs de spectacle.

Chacun parle de son corps de métier. Nous avons évoqué précédemment les problèmes liés au tourisme et du bâtiment ; les organisateurs de spectacles et les artistes sont également affectés par cette crise. La plupart sont intermittents du spectacle et l'année blanche consentie leur garantit la sécurité financière il n'en reste pas moins qu'un artiste, un musicien a à cœur de jouer et de se produire. À cet égard, nous sommes vraiment très inquiets. Il y a l'aspect économique, bien sûr. Depuis hier, nous subissons le couvre-feu. Je dis « nous » car je parle du monde professionnel qui est en danger, sans même évoquer le monde amateur. Mme la ministre Bachelot n'a pu obtenir gain de cause auprès du Premier ministre qui a refusé l'ouverture dérogatoire des théâtres.

Depuis le déconfinement, les acteurs et les collectivités ont tout fait pour qu'il y ait des productions et des représentations à la ville du Mans ou à l'Abbaye de l'Épau. D'ailleurs, le public a été extrêmement présent. Les salles, bien sûr, n'étaient pas comblées, ce n'était pas autorisé car il fallait suivre le protocole, mais vous ne pouvez pas imaginer le bonheur des artistes de se produire après cinq mois de pause et le bonheur du

public. On l'a vu, les manifestations en ont attiré. Aux théâtres du Mans, aux Quinconces, le public est présent à chaque représentation. Il a envie et besoin de venir. Jean-Carles Grelier a évoqué les problèmes psychologiques : la culture est un remède. Nous devons tous faire preuve d'adaptation, il ne faut pas renoncer. Ce week-end, des événements importants sont programmés : Pianoctambule, Les 24 heures du piano. Venez y assister ! Beethoven sera joué au Beaux-arts 24 heures durant.

Nous cherchons des solutions. Les Chorales ont repris leur activité, malgré la difficulté de diriger car les effets aérosols du chant sont plus nocifs que la parole. L'obligation du port du masque donne à tout cela un air de folie, mais nous gardons l'espoir de nous produire.

Je voulais intervenir en ce sens car c'est là que me porte mon côté artistique, mais je sais que le Conseil départemental consent des efforts. Des subventions ont été octroyées même en l'absence de réalisations et sans regard sur les fonds de réserve. Je vous en sais gré, car nul ne sait de quoi l'avenir sera fait. Le plan de relance, lui aussi, apporte des soutiens, en particulier pour La Fonderie.

Un mot sur le Prieuré de Vivoin, un lieu que j'affectionne particulièrement. Je voudrais préciser à nouveau notre position suite à nos précédents échanges. Le vote en commission permanente n'a pas été précédé d'une large concertation. Notre reproche ne porte que sur la méthode. Au lendemain de la commission permanente, le collectif qui était le deuxième candidat de l'appel à projet a appris par la presse qu'il n'était pas retenu. Il a demandé de l'aide et je sais que, depuis, vous vous êtes mis en relation avec lui. Je ne mets pas en cause le choix du repreneur qui vous revient et qui paraît être un bon choix ; je lui souhaite beaucoup de courage, car, outre la culture, l'événementiel risque de souffrir à l'avenir autant que la culture.

Cela dit, peut-être que la reprise de Vivoin aurait mérité un débat entre nous, à Sarthe culture et en commission Culture, plutôt que d'être traité par une délibération n° 57 presque oubliée en fin de commission permanente.

M. le PRÉSIDENT. Je vous rassure : la procédure a été suivie selon les règles. La commission est le bon échelon. Cela étant, Mme Rivron va vous répondre car elle a particulièrement suivi ce dossier,

Mme RIVRON, rapporteure. Merci, Mme Heuzé, du soutien que vous apportez au monde de la culture en difficulté. Il est vrai que le Département a choisi de maintenir les subventions. Nous avons voté en urgence un plan sur les *Paniers artistiques*. Je remercie les services ; le mercredi nous recevions les porteurs de projet et le vendredi nous délibérions en commission permanente. Le Département a répondu au besoin d'efficacité !

Le projet Paniers artistiques a permis à des acteurs de se produire. Selon les propos de Mme Heuzé, un acteur de la culture ne veut pas toucher des indemnités, il veut pouvoir jouer, se produire et partager. Il souhaite aussi que les gens aillent mieux grâce à la culture. Le Département a répondu présent. Je félicite aussi les territoires de leur réactivité qui ont accepté d'organiser des accueils des Paniers artistiques. Les choses sont compliquées, ce projet devait intervenir en septembre. Les restrictions nous en ont empêchés et les acteurs doivent s'adapter au jour le jour, c'est difficile.

Le Département est bien conscient des difficultés de ceux qui produisent et conçoivent des spectacles. Aussi allons-nous retenir un chapiteau plus tôt que prévu, à la fois pour accueillir un marché de Noël qui, je l'espère pourra se tenir, et servira, en janvier et février, de lieu où les compagnies pourront produire leur spectacle futur. Il faut aider les compagnies à se projeter dans l'avenir et maintenir un peu d'espoir. Quand on met en scène, la production en amont est importante. Je voudrais donc remercier les services du Département de leur agilité et remercier l'Abbaye royale de l'Épau car nous avons organisé de façon un peu précipitée cet été de concerts qui ont été un succès. Mme Heuzé a raison, le public a été présent. Nous avons cette agilité qui a permis à des jeunes talents de se produire.

Je veux également remercier le préfet car, sans lui, les Siestes Tériaki étaient compromises. Je dois dire que le maire du Mans nous a aussi soutenus, il a soutenu les Scènes d'été. D'un commun accord, nous avons affirmé la présence de la culture devait être présente dans notre activité. Certes les Siestes Tériaki ont eu moins de public que prévu car il a fait moins beau et que des personnes âgées ont hésité à venir, mais les acteurs étaient ravis de se produire.

Je voudrais rappeler la situation du Prieuré de Vivoin que nous aimons tous et toutes. Le 18 octobre 2019, lors du conseil d'administration, une délibération a fait l'unanimité des présents, sans lever ni question ni réserve. Sarthe culture avait en charge l'animation culturelle du lieu. À cette date, nous avons rendu la gestion du bâti au Département.

Un appel à projet a été lancé, il s'est déroulé dans une période un peu compliquée. Sur les trois porteurs de projet, l'un s'est retiré en raison du Covid. Notre ambition était de faire naître un projet culturel et de décharger le Département financièrement de l'avenir de ce bâtiment. Dans le cadre d'un appel à projet, on ne peut rendre compte des éléments techniques avant la fin de la procédure. Des notes ont été établies. Nous vous avons informés en juin pour une délibération en septembre afin de donner une nouvelle vie au Prieuré Vivoin. Félicitons-nous de pouvoir compter sur un acteur qui veuille faire de la culture sur un territoire en ces temps difficiles et il souhaitons-lui pleine réussite. Cette personne qui veut créer un rayonnement culturel a déjà rencontré le maire et les associations.

Un autre problème se posait, en lien avec le musée. La commission Musée a déjà pointé que cette structure rencontrait des difficultés de viabilité, de conservation et de mise en lumière des collections. La muséographie doit évoluer, ce qu'elle n'a pas fait depuis des années. Nous avons la chance d'avoir trois communes qui ont bien voulu travailler avec cette association qui passent des conventions de location. Je salue notamment Fresnay-sur-Sarthe, Mme Labrette-Ménager et ses initiatives tel le Centre d'interprétation de la coiffe et des industries chanvrières et linières autour du tissage. Citons d'autres petites localités comme Saint-Loup-des-Bois, petite cité de caractère, qui travaille sur la tradition agricole et industrielle, et Saint-Marceau qui souhaite un projet de valorisation de son prieuré comprenant une interprétation en 3d de l'intérieur et de la vie traditionnelle sarthoise.

Nous avons accompagné l'association qui nous a remerciés. Il faut dire que Bertrand Séchet et Michel Galvane se sont investis. Ils ont été au contact du maire et des élus. Gérard Galpin a déjà fourni l'ensemble de ces explications. Tout cela revêt pour nous un aspect affectif, car nous étions très attachés à Vivoin. Vivoin a été sauvé mais le Département aujourd'hui doit accompagner...

M. le PRÉSIDENT. Il reste propriétaire.

Mme RIVRON, rapporteure. Il reste propriétaire. Et nous accompagnons l'élaboration d'un dossier qui participera au rayonnement de la Sarthe.

Je prends l'exemple du château de Montmirail. Une personne privée l'a repris. Grâce à son action, il a reçu, en juillet et août, plus de visiteurs que l'an dernier. Il insuffle un rayonnement qu'une institution ne peut pas donner. À Vivoin, nous avons désormais la chance de compter un porteur de projet à qui je souhaite toute la réussite possible. C'est une chance. Il reste deux candidats sur trois, dont un collectif dont je comprends l'attachement au lieu. Mais ce collectif avait besoin de l'argent public. Or l'argent public est rare et nous voulions des actions pour soutenir des acteurs. Il nous faut donc dégager des marges de manœuvre. Aujourd'hui, je me félicite de la dynamisation de ce territoire qui associe le maire et les Conseillers départementaux. Il faut féliciter les services de cet aboutissement. Je croise les doigts pour que ce projet soit une réussite pleine et entière.

Mme ELSHOUD. Madame la Présidente, nous vous rassurons, nous voterons ce rapport. L'essentiel pour nous était de souligner que l'opposition a alerté à chaque réunion depuis cinq ans et que ne pas avoir été associés

a été mal vécu par notre Groupe comme de le découvrir à l'occasion du rapport. C'est sur la forme que nous tenions à insister.

Nous comprenons évidemment la confidentialité qui préside à l'analyse des offres ; néanmoins, entre la confidentialité et la presse, il y avait place pour plus de transparence vis-à-vis de l'association, évitant ainsi des mauvaises interprétations.

M. le PRÉSIDENT. Personne ne souhaitant intervenir, je mets aux voix le rapport n° 18. *(Adopté, par 42 voix pour.)*

**PROMOUVOIR NOTRE TERRITOIRE
ET SES ATOUTS TOURISTIQUES**

(rapport n° 19)

Mme RIVRON, rapporteur. Nous avons lancé l'aménagement en maîtrise d'ouvrage départementale de la voie verte « Bessé-sur-Braye - Montval-sur-Loir ». À ce titre, il est proposé d'inscrire sur l'exercice 2020 une recette de 132 292 €, issue du premier versement émanant de la subvention de la Région des Pays de la Loire qui s'associe pleinement à cet engagement en faveur du développement des voies douces.

S'agissant de la mise en valeur l'itinérance et en particulier la navigation, nous désinscrivons des recettes car le confinement a privé la jouissance des équipements. Exiger le paiement de la redevance semblerait un peu incongru. Cela représente une perte de 13 500 euros.

Une somme de 39 000 euros est reportée sur l'exercice 2021 car durant le confinement nous n'avons pas pu réaliser les travaux de curage des douves de l'Abbaye royale de l'Épau.

M. le PRÉSIDENT. Personne ne souhaitant intervenir, je mets aux voix le rapport n° 19. *(Adopté, par 42 voix pour.)*

Mme RIVRON. J'ajoute qu'un « profil clientèle » des touristes de la Sarthe a été dessiné. Chaque territoire a son profil. La Sarthe est dotée d'une multitude de ressources touristiques. Au global, 68 % des gens qui sont venus en Sarthe souhaitent y revenir.

M. le PRÉSIDENT. Essayez de diffuser largement cette information !

La parole est à M. Lorne, Président et rapporteur de la Commission Finances, Ressources et Administration générale.

108 MÉTIERS AU SERVICE DES SARTHOIS

(Rapport n° 20)

M. LORNE, rapporteur général. Nous vous proposons les ajustements suivants : -55 000 euros au titre des dépenses de frais de personnel pour redéployer 35 000 euros au titre de l'action 4 « Assurer le fonctionnement de l'assemblée des élus » et 20 000 euros au titre de l'action 3 « Accompagner la vie au travail » et -280 000 euros au titre des recettes, correspondant à une réduction des remboursements de mise à disposition de personnel au GIP Inovalys, suite à une modification du remboursement de ces emplois au Département.

Par ailleurs, il est nécessaire de procéder à l'ajustement du tableau des postes par créations transformation et renouvellement selon le tableau qui figure au rapport.

M. le PRÉSIDENT. Personne ne souhaitant intervenir, je mets aux voix le rapport n° 20. *(Adopté, par 40 voix pour.)*

ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES

(Rapport n° 21)

M. LORNE, rapporteur général. C'est un rapport important et assez fouillé. Cette question des droits des femmes est devenue aujourd'hui une politique publique à part entière. Le Département de la Sarthe est une collectivité engagée dans la promotion de l'égalité hommes-femmes. Elle est à ce point engagée que nos services comptent nettement plus de femmes que d'hommes qui travaillent pour notre collectivité. Ce n'est un secret pour personne ! Depuis les élections d'avril 2015, la parité est parfaite dans cette assemblée.

La Sarthe emploie 1 879 agents sur emplois permanents, dont 701 hommes et 1 178 femmes. Les femmes représentent donc une part majoritaire, à hauteur de 63 % de l'effectif total.

On trouve une majorité d'homme dans les catégories C, soit 69 % de l'effectif masculin, alors que les femmes se répartissent plus équitablement entre les catégories A et C.

La pyramide des âges pour les hommes est assez similaire à celle des femmes, même si la part des 50-59 ans est plus élevée pour les hommes.

S'agissant des recrutements, un nombre plus important de femmes est arrivé dans la collectivité en 2019 sur emplois permanents (77 femmes et 51 hommes).

Je ne surprendrai personne : 96,1 % des emplois à temps partiel sont occupés par des femmes, soit 318 femmes.

Le taux d'absentéisme santé est évalué à 7,18 % pour les femmes et à 7,02 % pour les hommes.

Le taux d'absentéisme des hommes a augmenté (5,85 % en 2018). Le phénomène est lié principalement à une augmentation des absences longue maladie. Dans le même temps, le taux d'absentéisme des femmes a également augmenté (6,29 % en 2018), principalement lié à une augmentation des absences pour motif de maladie ordinaire.

Au titre de la formation, 68,5 % des agents sur emplois permanents de la collectivité ont bénéficié d'une formation en 2019, dont 66 % de femmes et 72,8 % d'hommes.

Au titre des avancements et des promotions, la part des hommes bénéficiant d'un avancement d'échelon est supérieure à celle des femmes en raison des conséquences de la réforme PPCR, Parcours Professionnels, Carrières et Rémunération : avancements de grade favorisés en 2017 sur la filière technique en raison des conditions statutaires. Les hommes étant sur-représentés dans cette filière, les avancements d'échelon en 2019 ont été plus nombreux que les années précédentes chez les hommes.

En 2019, le nombre d'avancements de grade reste stable par rapport à 2018, et la répartition des avancements d'échelon entre les femmes et les hommes, par rapport aux effectifs globaux hommes-femmes, reste assez équilibré.

Concernant la promotion interne, 9 agents ont été concernés en 2019, dont 4 hommes pour la promotion interne d'agent de maîtrise ; 1 femme et 2 hommes pour la promotion interne de technicien ; 1 femme pour la promotion interne de rédacteur principal de 2^e classe et 1 homme pour la promotion interne d'attaché.

Les écarts de rémunération selon le sexe figurant dans le tableau inséré au rapport s'expliquent essentiellement par :

– La différence de régime de travail :

- Le temps partiel est majoritaire chez les femmes, faisant baisser la moyenne de la rémunération ;
- Les hommes sont majoritairement bénéficiaires des régimes d'astreinte et d'heures supplémentaires, notamment pour la veille qualifiée ou la viabilité hivernale

– Au titre du régime statutaire et la répartition hommes/femmes entre les catégories et les filières, l'écart a augmenté de manière structurelle en 2019 par la transformation en catégorie A des agents de catégorie B des filières sociales et médico-sociales, à 95 % féminines ; ce qui a doublé le nombre de femmes catégorie A, et quadruplé le nombre d'agents des filières sociales et médico-sociales de catégorie A par rapport à 2018.

Pour les catégories B et C, les moyennes de rémunération sont relativement similaires.

Concernant la catégorie A, la différence entre les moyennes de rémunération se réduit dès lors que les effets liés au temps partiel et au délai de recrutement sont effacés. Les hommes sont notamment sur-représentés dans les filières techniques, là où les grilles de rémunération sont plus favorables. De plus, la part des hommes de plus de 50 ans en catégorie A est de 43 % contre 31 % pour les femmes, d'où un GVT plus important et donc un niveau de salaires plus élevé.

Concernant le sujet douloureux de la parentalité et des violences faites aux femmes et à la famille, notons que les actions du Département en matière de solidarité participent à la lutte contre les inégalités hommes-femmes. À ce titre, relevons les actions menées par la PMI pour favoriser le développement du métier d'assistants maternels indépendants ou dans le cadre de Maisons d'assistants maternels (MAM), le fait de faciliter l'accès à l'emploi des professionnels et la proposition d'une offre d'accueil du jeune enfant qui permet aux femmes de travailler ou d'accéder à des formations.

Au 31 décembre 2019, 4 909 assistants maternels bénéficient d'un agrément pour une capacité de 18 766 places, dont 567 places réparties sur les 45 MAM en fonctionnement sur le Département.

En matière de lutte contre les violences conjugales, l'intervention du Département s'inscrit dans le cadre des orientations du plan départemental de prévention de la délinquance, signé en juillet 2015 avec l'État, qui est une déclinaison de la stratégie nationale de prévention de la délinquance.

Le Département est particulièrement sensibilisé à l'accompagnement des victimes de violences conjugales et intrafamiliales. Un dispositif « intervenants sociaux en commissariat et en gendarmerie » a été mis en place depuis 2007 pour répondre aux situations de détresse (conflits de voisinage, violences familiales...) dont sont saisies les forces de l'ordre.

Quatre assistantes sociales (4 équivalents temps plein) sont réparties sur l'ensemble du territoire (1,60 ETP en zone police et 2,40 ETP en zone gendarmerie), assurant ainsi une couverture du département de la Sarthe.

Les assistants sociaux inscrivent leurs actions dans les domaines suivants :

- Personnes ressources auprès des services de police et de gendarmerie, ainsi qu'auprès des équipes pluridisciplinaires des circonscriptions de solidarité départementale.
- Prévention et protection de l'enfance en danger : les assistantes sociales du dispositif contribuent au recueil rapide d'informations préoccupantes dans le cadre du protocole départemental de coordination pour la protection de l'enfance en Sarthe.

Enfin, le Département a signé en 2015 la convention départementale relative au traitement des mains courantes et des procès-verbaux de renseignements judiciaires en matière de violences.

En 2019, les assistantes sociales associées aux actions de gendarmerie et de police ont reçu 2 907 sollicitations contre 2 791 en 2018, soit malheureusement une augmentation de 4 %.

En zone police, en 2019, le Directeur départemental de la sécurité publique (DDSP) a souhaité mettre en place un pôle psychosocial :

Toutes les deux semaines, se réunissent le commandant de l'état-major, la psychologue du commissariat, le représentant de *France Victimes*, les deux délégués cohésion police-population et les deux assistants sociaux police gendarmerie du Département.

À propos des politiques départementales d'insertion, notons que le Département compte 13 477 bénéficiaires du RSA, dont 7 713 femmes qui se répartissent de la façon suivante :

- Couples avec enfant : 1 889 bénéficiaires,
- Couples sans enfant : 236 bénéficiaires,
- Femmes seules sans enfant : 1 567 bénéficiaires,
- Femmes seules avec enfant : 4 316 bénéficiaires.

Les freins à l'insertion sont identiques aux hommes et aux femmes. Ils se chargent de problématiques supplémentaires liées à la garde pour tous les bénéficiaires seuls avec enfant/s.

Pour répondre au besoin d'insertion de chaque bénéficiaire du RSA, le Département a fait le choix de financer une réponse d'accompagnement diversifiée et individualisée. Ainsi, par exemple, ces accompagnements peuvent prendre en compte les contraintes horaires liées à la garde des enfants pour fixer les jours et heures de rendez-vous.

Les chantiers d'insertion développent des activités diversifiées qui s'adaptent aux publics en insertion (femmes ou hommes). Un des objectifs fixés est d'ailleurs l'accueil d'un public mixte dans chacun des chantiers d'insertion du Département de la Sarthe.

Enfin, la collectivité met en œuvre depuis 2011 des clauses sociales dans ses marchés publics couplés, le cas échéant, au critère de « performances en matière d'insertion des publics en difficulté ». Ne peuvent se porter candidat à un marché public les personnes :

- ayant fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation pour des faits de discrimination liés au sexe,
- ayant fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour méconnaissance des dispositions relatives à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes,
- n'ayant pas mis en œuvre l'obligation de négociation sur l'égalité professionnelle au 31 décembre de l'année précédente ou n'ayant pas engagé la régularisation de cette situation à la date de la soumission.

M. Le PRÉSIDENT. La discussion générale est ouverte.

M. CALIPPE. Un constat : le temps partiel est le fait des femmes, ce qui montre que sur le plan de l'égalité, nous avons encore du chemin à parcourir. Ce n'est une surprise pour personne. Cela signifie que ne prenne un temps partiel pour s'occuper des enfants que les femmes. Sur ce sujet, nous avons du travail.

Par ailleurs, nous constatons que les hommes bénéficient davantage de formation professionnelle, même si l'écart n'est pas si important. Cela rejoint l'obstacle du temps partiel. Pour quitter son domicile quelques heures, voire quelques jours, la présence d'enfants fait que la femme reste à la maison et l'homme part en formation.

Je pourrais développer, mais Mme Debost le fera mieux que moi probablement.

Mme DEBOST. Merci pour ce rapport détaillé qui mérite d'être salué. M. Calippe l'a très bien dit : on ne peut pas se satisfaire de l'écart de masse salariale entre hommes et femmes en raison du différentiel de temps partiel. Au final, les femmes sont perdantes.

Il y a du travail à faire, oui, mais que peuvent entreprendre nos collectivités en vue d'améliorer cette situation ? J'ai le plaisir de vous dire que villes et départements peuvent agir car nous avons de réelles capacités d'action.

Le premier acte tient à la formation de nos agents. On peut former les femmes à l'idée que prendre un temps plein n'est pas plus « coûteux » pour elles qu'un temps partiel. Il faut travailler tant auprès des hommes qu'auprès des femmes sur l'idée que le temps partiel n'est pas une obligation pour les femmes et une réalité

qui n'existerait pas pour les hommes. Cela n'a rien d'une fatalité. Dès que l'on travaille sur ces sujets et que l'on forme nos agents, nous parvenons à faire avancer la question. Former nos agents, c'est aussi changer nos façons de communiquer.

Je n'ai pas d'exemple sur le département, mais j'en ai qui concerne la ville du Mans (*Protestation de M. Counil*). Monsieur Counil, il serait bien que vous vous taisiez sur ce sujet !

Pendant le temps du confinement, j'ai vu, au Mans, des affiches lançant des appels à l'emploi d'aide à domicile où ne figuraient que des femmes. C'est quelque chose que l'on retrouve dans les appels à formation. La façon dont on communique sur des appels aux métiers influe sur les gens. En prenant conscience de cela et en modifiant notre façon de communiquer, on change les esprits. Nous l'évoquions précédemment à propos de la revalorisation des métiers du care, exercés en majorité par des femmes et si mal payées. Si nous voulons que plus d'hommes et de femmes travaillent dans ce métier, les payer mieux serait une façon judicieuse d'y parvenir. Quand on veut valoriser un métier, le mieux rémunérer fonctionne assez bien, et ce dans tous les secteurs. Si l'on veut masculiniser des métiers, il est utile de mieux les payer. Inversement, dès lors que plus de femmes effectuent un métier, on le dévalorise.

Les rapports égalité hommes femmes ne se limitent pas à la politique des ressources humaines de notre collectivité. Ils recouvrent aussi l'action conduite à l'extérieur en faveur de l'égalité. Travailler sur l'égalité, c'est aussi œuvrer contre les violences. Certes, un tel travail ne relève pas de la compétence du Département mais de celle de l'État qui est totalement indigent sur le sujet. On sait bien que chaque collectivité peut agir davantage. Quand on voit le traitement qui est fait aux associations de femmes victimes de violences, on est totalement dans le sujet. Ces rapports ne sont pas liés uniquement au travail sur les ressources humaines mais relèvent également de l'action des collectivités sur l'égalité et pour travailler sur l'égalité, il est nécessaire aussi de travailler à la prévention des violences et à la protection des victimes. À cet égard, je suis désolée que la Sarthe ne soit pas meilleure que d'autres collectivités quant à la part des ressources que nous attribuons à ces associations. Je vous invite à visiter les associations d'aide aux femmes victimes, de mesurer les budgets qui leur sont attribués, de mesurer les locaux où elles œuvrent, de mesurer le nombre de salariés qu'elles comptent rapportés au nombre des violences. Quand on sait que l'on dénombre 93 000 viols par an et qu'une femme sur cinq est victime de violences, mesurons les moyens que l'on attribue au regard de l'importance du problème.

J'ai bien conscience que cette question n'est pas spécifique au département de la Sarthe, il est national. Nous avons tous une capacité à agir et une obligation d'aller au-delà de ce que nous considérons être nos obligations absolues.

Notre Département se glorifierait d'être meilleur que d'autres. La Sarthe est un territoire très rural ; en dehors des villes, des femmes sont en situation grave d'isolement et de détresse immenses – je le sais pour avoir été l'interlocuteur de bien des femmes victimes de violences. Quand ces victimes de violences doivent porter plainte et quitter leur logement, elles peuvent être confrontées à des délais de six mois avant d'obtenir un rendez-vous auprès d'IDFF. Je n'accuse pas le Département, car la situation n'est pas meilleure ailleurs, mais on ne peut se satisfaire d'un tel bilan.

M. LORNE, rapporteur général. Ce bilan est d'abord celui de notre collectivité et non de ce qui se passe dans la Sarthe. Il faut revenir à la juste mesure des choses. Pour le reste, vos remarques sont tout à fait pertinentes et vous avez toute liberté de les faire.

Concernant le travail à temps partiel, nous sommes pour la liberté de chacun. Certes, il y a peut-être un travail d'éducation à entreprendre, mais pour l'heure si les hommes veulent un travail à temps partiel, ils ont la possibilité de le faire. On constate qu'ils sont très minoritaires, c'est certain, mais est-ce, pour autant, au Département d'influer sur ces chiffres ? Je ne sais trop d'ailleurs comment il pourrait intervenir. Je crois que les mentalités évoluent mais chacun est libre de choisir et le Département ouvre cette possibilité.

M. le PRÉSIDENT. Plus personne ne souhaitant intervenir, je mets le rapport aux voix le rapport n° 21.
(Adopté, par 39 voix pour.)

UN PATRIMOINE IMMOBILIER ADAPTÉ AUX ENJEUX DE LA COLLECTIVITÉ

(Rapport n° 22)

M. LORNE, rapporteur. Les ajustements proposés à la présente décision modificative n° 2 sont de :

+25 000 € en dépenses d'investissement.

+221 000 € en dépenses de fonctionnement.

+355 000 € en recettes d'investissement.

Afin d'optimiser le patrimoine immobilier tertiaire, il est proposé, à la décision modificative n° 2, de réduire la dépense totale d'investissement de 75 000 €.

Sont concernés :

La réhabilitation de l'immeuble à Montmirail, suite à l'acquisition fin juillet 2020 d'un immeuble sur la commune de Montmirail pour 15 000 € et à la délégation de maîtrise d'ouvrage accordée par cette dernière pour la démolition de son immeuble. Une nouvelle autorisation de programme de 400 000 € et un crédit de paiement de 200 000 € sont nécessaires pour financer cette opération.

L'entretien de la voie ferrée Transvap nécessite un complément de 35 000 € en autorisation de programme et crédits de paiement.

La crise de la COVID-19 a provoqué un décalage dans l'avancement de certaines opérations. C'est le cas de la construction d'un bâtiment technique, rue Jacquard, pour lequel une diminution de 700 000 € de crédits de paiement est à opérer. Il en est de même pour les crédits d'étude pour l'extension de la Croix-de-Pierre, soit une diminution de 50 000 €.

Le Département a, en outre, la possibilité de se porter acquéreur de locaux avant cette fin d'exercice, à savoir :

Un plateau de 140 m² situé au rez-de-chaussée du 160, avenue Bollée au Mans, pour un montant de 140 000 €. Cette opération est importante pour nous dans la mesure où nous avons le projet de transférer des services dans cet immeuble. L'objectif consiste à récupérer la totalité de ce bâti. Aussi, à chaque fois qu'une opportunité se présente, nous la saisissons. Ce plateau complète donc les locaux déjà propriétés de la collectivité dans cet immeuble. Il est demandé, à ce titre, une autorisation de programme de 160 000 €, dont 140 000 € de crédit de paiement au titre de 2020.

Un immeuble de 800 m² à Coulaines pour les besoins d'associations caritatives. Dans la mesure où nous n'en faisons pas beaucoup de publicité, je précise que le Département accueille des associations caritatives. Mettre ces locaux gracieusement à disposition revient à leur octroyer une subvention, puisqu'elles ne payent pas de loyer. On trouve parfois que le Département ne fait pas suffisamment ; en l'occurrence, la somme n'est pas négligeable. Cet immeuble de 800 m² nécessite l'attribution d'une autorisation de programme et un crédit de paiement de 300 000 €.

Par ailleurs, les engagements des opérations suivantes imposent l'adaptation de leurs autorisations de programme, à savoir l'aménagement des locaux « Bourg d'Anguy » à hauteur de 100 000 € et l'aménagement des locaux à Mamers à hauteur de 100 000 €.

En matière de dépenses de fonctionnement, un complément de 144 000 € est demandé, d'une part, en raison du maintien de la location de la résidence Mercure, à hauteur de 44 000 € jusqu'à la fin de l'année dans l'attente de la livraison des locaux Bourg d'Anguy ; d'autre part, pour l'achat de produits d'entretien et de frais de nettoyage supplémentaires des locaux permettant de garantir aux services départementaux des conditions d'hygiène adaptées à la situation sanitaire actuelle.

À l'action 2 « Entretien des sites dédiés à l'exploitation des Routes », les ajustements proposés à la présente décision modificative n° 2 se résument à un complément d'autorisation de programme de 310 000 € justifié par la réalisation en cours des travaux de restructuration du centre d'exploitation des Routes d'Arnage-Météo et la poursuite de cette opération en 2021.

À l'action 3 « Améliorer l'implantation territoriale la solidarité », un crédit de 30 000 € est à inscrire en dépenses de fonctionnement pour le financement des actualisations de charges et de loyers des immeubles loués pour les besoins des services de la Solidarité.

Enfin, il est proposé d'inscrire la recette d'investissement de 255 000 € produite par la vente des locaux, 11 rue de la Martinière à Sablé-sur-Sarthe au bénéfice de la communauté de communes.

À l'action 4 « Valoriser le parc de casernes de gendarmerie », la rénovation en sous-œuvre des fondations de la caserne de gendarmerie de Marolles-les-Brault nécessite l'inscription de 100 000 € en autorisation de programme et crédits de paiement.

Il est par ailleurs proposé d'ajuster les dépenses de fonctionnement de 47 000 € pour répondre à l'actualisation des redevances finançant les 7 casernes construites par la SECOS et à l'augmentation des interventions de maintenance.

Il convient enfin d'abonder les recettes d'investissement de 100 000 € au titre de la vente de l'ancienne caserne de gendarmerie de Villeneuve-en-Perseigne.

M. Le PRÉSIDENT. Le débat est ouvert.

M. HUBERT. Je souhaiterais des précisions sur l'opération à Montmirail. J'ai quelques difficultés à comprendre l'articulation entre la commune et le Département. C'est un dossier que nous voyons en pointillé depuis un certain temps. J'avoue que j'ai un peu de mal à comprendre la genèse du projet. Qui en a donc la maîtrise et quelle en est la finalité ? Je suppose qu'un point lecture et un tiers-lieu numérique seront animés par la commune ou les services de la communauté de communes, je ne sais. Quel est l'objectif du Département ? Je ne comprends pas très bien.

M. Le PRÉSIDENT. Je ne sais si la communication est très bonne entre vous, car à cette question posée en Commission permanente, j'ai déjà répondu. L'acquisition s'est faite pour 15 euros. Monsieur Lorne, vous avez indiqué le chiffre de 15 000 euros, mais il s'agit bien de 15 euros. Le bâtiment a été mis à disposition suite à l'incendie qui a eu lieu au centre de Montmirail. Le restaurant et des annexes ont été détruits, dont ce bâtiment historique qui sera réaménagé pour accueillir le point lecture et le point internet. Il s'agit d'une mise disposition, assortie d'une location.

Ayant déjà répondu à cette question, je regrette que vous n'ayez pas interrogé vos collègues ; le sujet a déjà été étudié, d'autant que vous appartenez à la commission permanente.

M. HUBERT. Oui.

M. Le PRÉSIDENT. Je n'ai donc pas été assez clair ! Mais je ne peux que vous renouveler la même réponse aujourd'hui.

Plus personne ne souhaitant intervenir, je mets aux voix le rapport n° 22. *(Adopté à l'unanimité, par 42 voix pour.)*

OPTIMISER LES MOYENS GÉNÉRAUX

(Rapport n° 23)

M. LORNE, rapporteur. Les ajustements proposés à la présente décision modificative n° 2 sont de 15 000 € en dépenses de fonctionnement et 682 378 € en recettes de fonctionnement.

Au titre de l'action 1 « Gérer de manière optimisée et éco-responsable les achats », il est proposé d'inscrire à la décision modificative n° 2 une recette de fonctionnement de 334 160 €, justifiée par le financement d'une partie des achats de masques sanitaires pendant le printemps écoulé. Face à l'urgence sanitaire COVID-19, le Département a procédé dès mars 2020 à l'achat de masques pour ses besoins et ceux d'autres collectivités ou organismes médicaux-sociaux. C'est ainsi que 1 216 000 masques ont été achetés, pour un montant total de 1 915 214,25 € TTC.

Le Département a déposé une demande de subvention auprès de l'État permettant de financer 50 % de cette dépense. Cette subvention est, toutefois, plafonnée à 0,42 € TTC pour les masques FFP1 et de 1 € TTC pour les masques en tissu, et ne prend pas en compte les commandes réalisées à partir du 14 avril 2020.

Une recette de 334 160 € est attendue à ce titre pour l'achat de 630 800 masques, à affecter en recettes de fonctionnement.

En première ligne, face aux difficultés d'approvisionnement de masques, le Département a proposé, dès le 21 mars 2020, aux communes et intercommunalités sarthoises une démarche d'achat groupé de masques FFP1 et FFP2. Un second achat groupé a par la suite été lancé en avril pour la fourniture de masques en tissu grand public. Ainsi, de mars à juin 2020, 403 565 masques de tout type (usage unique FFP1 et FFP2, tissu grand public) ont été achetés et distribués pour 225 communes sarthoises et intercommunalités.

Conscient des difficultés que représente cette charge imprévue pour les petites collectivités, il est proposé d'exonérer de facturation aux communes dont la population est inférieure à 1 000 habitants. Seules les collectivités (communes et intercommunalités) de plus de 1 000 habitants se verront présenter par le Département une demande de paiement pour les masques fournis durant cette période. Mais elle ne représente que le solde restant à charge pour ces collectivités, puisque le Département percevra la subvention de l'État, prendra à son compte le reste à charge tel que prévu et ne facturera que le solde aux communes.

La contribution complémentaire (30 %) du Département représente un montant total de 149 236,38 €. La facturation des masques livrés aux collectivités de plus de 1 000 habitants représente une recette de fonctionnement estimée à 348 218,23 €.

Au titre de l'action 2 « S'assurer et se prémunir des risques », il est proposé une dépense complémentaire de 15 000 € en dépenses de fonctionnement pour les analyses juridiques et la gestion des sinistres et assurances pour tenir compte des besoins recensés en cours d'année.

M. Le PRÉSIDENT. Personne ne souhaitant intervenir, je mets aux voix le rapport n° 23. (Adopté à l'unanimité, par 42 voix pour.)

ÉLECTION D'UN POSTE VACANT DE LA COMMISSION PERMANENTE

(Rapport n° 24)

POSTE VACANT AU SEIN DES COMMISSIONS INTÉRIEURES DE TRAVAIL

(Rapport n° 25)

M. LORNE, rapporteur. M. Christophe Chaudun a démissionné de son mandat de Conseiller départemental du canton de Savigné-l'Évêque. J'ai reçu la candidature de M. Vernhettes que je vous propose de nommer en qualité de membre de la Commission permanente.

Conformément à l'article L221 du code électoral, M. Patrice Vernhettes a intégré l'assemblée départementale. Il convient, à ce titre, de procéder à son affectation au sein des commissions intérieures de travail et de le désigner au sein de la commission Infrastructures routières et de la commission Finances, Ressources et Administration générale.

M. Le PRÉSIDENT. Personne ne souhaitant intervenir, je mets aux voix les rapports n^{os} 24 et 25. *(Adoptés à l'unanimité, par 42 voix pour.)*

PROTÉGER L'ÉQUILIBRE FINANCIER DU DÉPARTEMENT

(Rapport n° 26)

M. LORNE, rapporteur. Au titre de l'action 1 « Optimiser les recettes », il vous est proposé d'inscrire - 1 100 000 € en dépenses d'investissement ; + 300 000 € en recettes de fonctionnement, soit + 0,1 % par rapport au budget voté ; - 17 950 000 € en recettes d'investissement, soit - 27,9 % par rapport au budget voté. Nous diminuons le recours à l'emprunt de 17 950 000 € en recettes d'investissement. Nous avons intégré le résultat des comptes administratifs au mois de juin.

Au titre de l'action 2 « Maximiser les recettes », il est constaté sur 2020 une recette de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) notifiée inférieure de 4 % au montant perçu en 2019. Aussi est-il proposé d'ajuster les recettes de fonctionnement de -1 million d'euros.

Au titre de l'action 3 « Péréquation », le Département verse une contribution de 1,3 million d'euros, ce qui est une bonne chose. Malheureusement, plus les années passent, moins le Département est contributeur, ce qui nous ennuie car la recette au titre des DMTO n'était pas négligeable.

Au titre de l'action 4 « Dépenses imprévues », en dépenses d'investissement, les ajustements proposés sont de - 1,1 million d'euros. Il s'agit de crédits pour dépenses imprévisibles non mobilisées sur l'exercice 2020 et repositionnées sur l'échéancier de paiement en 2021 pour pallier les besoins éventuels en début d'année 2021.

Les ajustements d'autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP) proposés à la décision modificative n° 2 sont annexés au projet de délibération.

M. Le PRÉSIDENT. Personne ne souhaitant intervenir, je mets aux voix le rapport n° 26. *(Adopté à l'unanimité, par 42 voix pour.)*

DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

(Rapport n° 27)

M. LORNE, rapporteur. Il vous est proposé d'inscrire 527,7 millions d'euros de recettes de fonctionnement auxquels sont retranchés 2,5 millions d'euros de solde sur le recours sur successions. Ces recettes, diminuées des dépenses de fonctionnement à hauteur de 493,3 millions d'euros, nous permettent de dégager une épargne brute de 31 millions d'euros.

Cette épargne brute, majorée des recettes d'investissement de 31,6 millions d'euros de cession d'actifs à hauteur de 400 000 euros, du résultat du compte administratif 2019 de 27,9 millions d'euros et d'emprunt d'équilibre de 36,1 millions d'euros, financera 101 millions d'euros de dépenses d'investissement et le remboursement du capital des emprunts de 25,9 millions d'euros.

Le taux d'épargne brut s'établit à 2,7 %. Je rappelle qu'il s'agit d'une prévision et que le taux est généralement revu à la hausse au compte administratif.

Les 700 000 euros supplémentaires inscrits au titre des dépenses de fonctionnement se présentent comme suit :

En dépenses, 0,70 M€, dont : 2 M€ au titre du RSA ; - 1,20 M€ pour l'entretien du réseau routier, dont M. Beauchef nous a exposé les raisons ; - 0,28 M€ au titre de la diminution de la mise à disposition de personnel auprès d'Inovalys ; 0,22 M€ au titre du patrimoine immobilier.

Les principaux mouvements affectant la section d'investissement résultent majoritairement des décalages de projets suite à la crise sanitaire ainsi que d'un changement de régime fiscal sur les réseaux électriques.

En dépenses : - 21,00 M€, dont - 8,13 M€ sur les travaux dans les collèges ; - 6,76 M€ au titre des réseaux électriques ; - 4,50 M€ sur les travaux routiers ; - 1,10 M€ au titre des dépenses imprévues ; - 0,61 M€ pour les travaux de rénovation des équipements sportifs.

En recettes de fonctionnement, il est proposé l'inscription de 400 000 euros, dont 1,30 M€ au titre de la péréquation et -1 M€ au titre de la CVAE ; 0,60 M€ au titre du FARPI, suite à l'absence de restauration scolaire pendant le confinement ; 690 000 € au titre du financement d'une partie de l'achat des masques sanitaires par l'État et d'une refacturation partielle aux communes ; 300 000 euros au titre des concours CNSA pour l'APA et - 300 000 € au titre de la diminution de la mise à disposition de personnel auprès d'Inovalys.

Sur le plan de l'investissement, il est proposé d'inscrire - 20,4 millions d'euros en recettes, soit la diminution des emprunts d'équilibre de - 17 595 000 euros ; une recette moindre de 4 160 000 euros pour les réseaux électriques en raison de la baisse des travaux : 500 000 euros au titre de la subvention ANRU pour l'internat d'Arnage et 355 000 euros au titre du produit de différentes cessions immobilières.

M. Le PRÉSIDENT. Merci de cette présentation très synthétique.

Je mets aux voix la DM 2. *(Adopté, par 26 voix pour et 16 voix contre.)*

ÉTUDE DES VŒUX

VŒU PRÉSENTÉ AU NOM DU GROUPE « LES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX DE LA MAJORITÉ DÉPARTEMENTALE ENSEMBLE POUR LA SARTHE » RELATIF À LA PRÉSERVATION DE NOTRE INDUSTRIE

M. Le PRÉSIDENT. Souhaitez-vous présenter des commentaires préalables sur les vœux ? Si tel n'est pas le cas, je vous propose de commencer par le vœu sur l'industrie.

M. COUNIL. Le débat de ce matin a fait état d'une concordance de vue entre l'opposition et la majorité sur la nécessité de défendre le tissu industriel sarthois, de soutenir les salariés, aujourd'hui confrontés à des situations dramatiques.

Vœu adopté, par 42 voix pour.

VŒU PRÉSENTÉ AU NOM DU GROUPE « LES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX DE LA MAJORITÉ DÉPARTEMENTALE ENSEMBLE POUR LA SARTHE » RELATIF AU MAINTIEN D'UNE POLITIQUE DE SANTÉ AMBITIEUSE POUR ASSURER L'ÉGAL ACCÈS AUX SOINS POUR TOUS

M. Le PRÉSIDENT. Je pense que nous pouvons nous retrouver sur ce vœu en faveur d'une politique de santé ambitieuse afin d'assurer l'égal accès aux soins pour tous. En effet, on le voit depuis trop longtemps aujourd'hui. L'État a tendance à toujours se défaire sur les collectivités territoriales. Nous sommes en première ligne et c'est vers nous que se tournent les habitants. Sur la question de la démographie médicale, nous sommes en concurrence les uns avec les autres au sein d'un même département. Si l'État n'est pas en mesure de jouer son rôle, cette course en avant effrénée aux médecins ne fera que se poursuivre. Un accès aux soins pour tous nécessite que l'État joue son rôle.

M. LEPROUST. Le groupe de l'Alternative votera les deux premiers vœux, celui sur la santé comme celui sur l'industrie.

Vœu adopté, par 42 voix pour.

VŒU PRÉSENTÉ PAR ELEN DEBOST ET GILLES LEPROUST CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX « L'ALTERNATIVE » DU CANTON Le MANS - 7 POUR LE MAINTIEN DES EMPLOIS ET DE L'ACTIVITÉ DE TE CONNECTIVITY EN SARTHE

M. Le PRÉSIDENT. Vous avez déposé un vœu sur TE Connectivity. Il s'agit de reprendre les démarches entreprises. Je vous propose de voter ce vœu à l'unanimité comme nous avons voté les autres. Nous sommes d'accord sur le principe.

Vœu adopté, par 42 voix pour.

VŒU PRÉSENTÉ PAR ELEN DEBOST ET GILLES LEPROUST CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX « L'ALTERNATIVE » DU CANTON Le MANS - 7 POUR SOUTENIR LE PROJET DE PAPIER RECYCLE A ARJOWIGGINS À BESSE-SUR-BRAYE

M. Le PRÉSIDENT. Monsieur Leproust, j'ai indiqué à votre groupe que je m'abstiendrai. Une entreprise a annoncé un plan comprenant un investissement. En l'occurrence, je ne me vois pas faire pression sur elle

dans la mesure où le tribunal lui a confié cette responsabilité et que des négociations sont en cours. Après la fermeture de la papeterie à La Chapelle Darblay, la question du papier recyclé est compliquée. Voulez-vous maintenir le vœu, sans quoi je m'abstiendrai ?

M. LEPROUST. Nous proposons de le maintenir. J'entends ce que vous dites, monsieur le Président. Certes, rien n'est facile ; il n'en reste pas moins que la question du papier recyclé dans notre pays est posée.

Le Président de la République et le Premier ministre ont déclaré la nécessité de relocaliser les industries qui nous sont utiles. Le journal d'Allonnes, par exemple, ne paraît plus sous papier recyclé, car il faudrait acheter le papier en Belgique.

L'association citoyenne a été reçue par M. Petit qui était prêt à étudier une proposition sérieuse et à marquer sa volonté d'y travailler. Je suis favorable à n'écarter aucune possibilité. L'étude revêt un coût. Ne perdons pas l'infime possibilité de maintenir une production très importante dans notre département. Cette interpellation n'est pas révolutionnaire, mais elle peut permettre de pousser au bout une possibilité de reprise dans ce secteur.

M. Le PRÉSIDENT. Je le mets aux voix. *(Le vœu n'est pas adopté, par 16 voix pour et 26 abstentions.)*

UN E CONSEILLER (ÈRE) DÉPARTEMENTAL(E) (hors micro). Il est adopté ?

M. Le PRÉSIDENT. Je veux bien que l'on considère que les abstentions comptent plus que les votes mais ... ! Considérons que nous n'y sommes pas opposés et que je ne veux pas mettre en difficulté le repreneur de l'entreprise en lui ajoutant une obligation.

M. LEPROUST. Un cinquième vœu n'a pas été distribué, qui a été transmis à la fin de la semaine dernière par Mme Debost.

Mme DEBOST. Il y a dix jours.

M. LEPROUST. Le Groupe de l'Alternative demandait que nous portions plainte à l'encontre d'Éric Zemmour pour protester contre les propos tenus sur CNEWS comme l'ont fait une vingtaine de Conseils départementaux dans notre pays.

M. Le PRÉSIDENT. Je ne l'ai pas reçu, les services non plus. Cela étant, nous l'avons évoqué au téléphone avec Gilles Leproust qui m'a dit qu'il enverrait un vœu.

Pour résumer, il s'agissait de déterminer si le Département s'associait à d'autres départements qui avaient déposé plainte. Nous avons entrepris une étude juridique sur l'intérêt à agir. Dans la mesure où le parquet général s'est lui-même saisi de cette question et où l'institution n'a pas été mise en cause, nous n'avons pas intérêt à agir. Ce sont des mineurs qui peuvent relever de l'institution et qui ne sont pas nommément désignés qui ont été mis en cause. Nous n'avons donc pas intérêt à agir. En l'occurrence, si nous avions reçu votre vœu, nous aurions répondu que ne porterions pas cette affaire et d'ailleurs nous n'en avons pas la capacité juridique.

L'ordre du jour étant épuisé, je lève la séance.

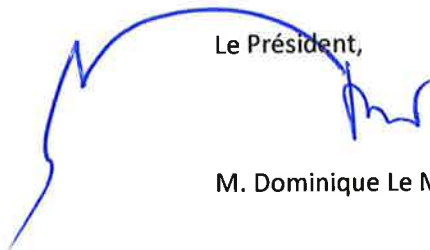
La séance est levée à 16 heures 40.

La secrétaire de séance,



M. Jean-Carles GRELIER

Le Président,



M. Dominique Le MÈNER